

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Melun Val de Seine

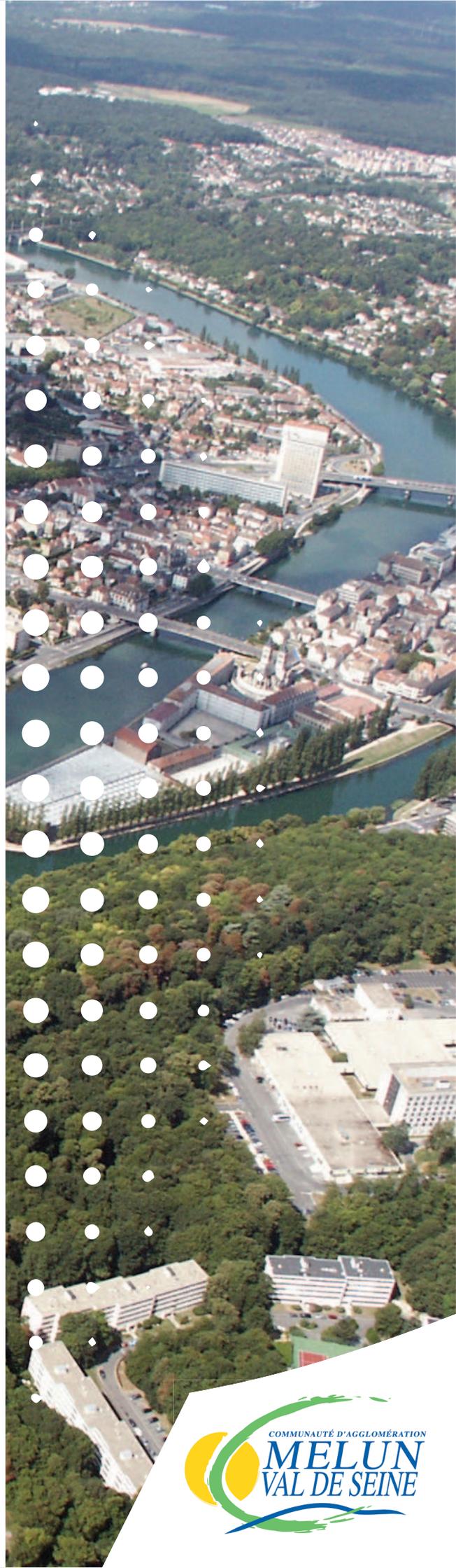
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

| 2020

 /agglomelunvaldeseine

 297, rue Rousseau Vaudran
77190 Dammarie-lès-Lys Cedex

 www.melunvaldeseine.fr



LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

(Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

PREAMBULE

1.	LES ELEMENTS DE CONTEXTE.....	4
1.1	LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE.....	4
1.1.1.	PERSPECTIVES DE CROISSANCE MONDIALE.....	4
1.1.2.	LA SITUATION DE LA ZONE EURO.....	4
1.1.3.	CROISSANCE FRANÇAISE	5
1.2	LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES : LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2020.....	5
1.2.1.	LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOIS DE FINANCES	5
1.2.2.	LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION ET LA REFORME DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	7
1.3	LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL.....	7
1.3.1	L'EVOLUTION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE A PERIMETRE CONSTANT	7
1.3.2	LA POURSUITE DU SCHEMA DE MUTUALISATION	8
1.3.3	1.3.4 DES FONDS EUROPEENS AU SERVICE DU TERRITOIRE.....	9
2.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR 2019.....	12
2.1	LE BUDGET PRINCIPAL.....	12
2.1.1	QUELQUES ELEMENTS DE RETROSPECTIVE 2014-2019	12
	• Des épargnes en progression sur la période.....	12
	• Permettant une amélioration du ratio malgré un désendettement modéré	12
	• Des dépenses d'équipement financées majoritairement par les ressources propres.....	13
2.1.2	LES ORIENTATIONS POUR 2020	14
2.1.2.1	Le maintien de l'autofinancement sans augmentation de la fiscalité	14
2.1.2.2	Des recettes qui progressent sous le seul effet des bases fiscales dynamiques.....	14
	• Les concours de l'Etat.....	15
	• La fiscalité directe	15
	• La fiscalité indirecte.....	16
	• Les autres recettes	16
2.1.2.3	Une progression des dépenses de fonctionnement maîtrisée pour prendre en compte de nouvelles actions au service du territoire.....	17
	• Les reversements.....	18
	• Les charges de personnel.....	18
	• Les autres charges de fonctionnement.....	18
2.1.3	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020	21
2.1.4	LA DETTE.....	22
2.2	LES BUDGETS ANNEXES.....	23
2.2.1	BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	24
	• L'assainissement collectif.....	24
	• L'assainissement non collectif.....	24
2.2.2	LE BUDGET ANNEXE « LES PRES D'ANDY ».....	25
2.2.3	LE BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE ».....	25
3.	DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DES HABITANTS.....	26

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est régi par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit d'une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce débat est une formalité substantielle mais il n'a pas de caractère décisionnel.

Le débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, les caractéristiques de l'endettement de la communauté et les éléments concernant la masse salariale.

Depuis 2014, les ambitions de l'exécutif communautaire – développement économique, développement universitaire et développement touristique – sont traduites dans les choix budgétaires et déclinées au travers de l'ensemble des politiques publiques menées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Le rapport d'orientation budgétaire 2020 reste dans cette droite ligne.

Ainsi, pour 2020, les actions en matière de développement économique se concentreront à nouveau sur la requalification des zones d'activités économiques afin d'augmenter leur attractivité, de favoriser les nouvelles implantations et d'attirer les investisseurs.

La Communauté poursuivra également son soutien au formidable développement du site de Villaroche avec la fin de la commercialisation du Tertre de Montereau et du Marché des Grais. La Communauté Melun Val de Seine, avec l'appui du SYMPAV qu'elle préside, continuera à accueillir de nouvelles entreprises (elles sont passées de 25 à 41 sur ce site depuis mi-2015) et à créer de nombreux emplois (plus de 1200 créations nettes à la fin de l'année 2020).

Ce sont plus d'1,5 millions d'euros d'investissement et 1 million d'euros de fonctionnement qui seront consacrés à l'économie en 2020.

Pour l'enseignement supérieur, la Communauté conforte la position de pôle majeur de Melun Val de Seine en la matière. Depuis octobre 2019, la faculté de médecine est officiellement ouverte et accueille ses premiers étudiants. Grâce à l'appui de l'UPEC et de Paris II, elle sera au cœur de la réforme des études de santé et permettra de tester les passerelles entre les deux universités. Melun accueillera son premier Diplôme d'Université spécialisé en début d'année 2020.

Par la voie des conventions signées avec Paris II et l'UPEC, la Communauté poursuivra son soutien indéfectible et maintiendra des investissements importants (plus de 1,1 million d'euros).

Concernant le tourisme, l'EPIC de l'Office de Tourisme Melun Val de Seine a vécu une très bonne année en matière de fréquentation. C'est le résultat des actions nouvelles qu'il a menées et à une meilleure visibilité de l'offre touristique pour laquelle il a travaillé.

En propre ou au travers de l'Office de Tourisme, la Communauté a apporté son soutien à des événements très importants. Le plus emblématique étant le meeting aérien Paris Air Legend à Villaroche qui, pour sa deuxième édition, a rassemblé plus de 40 000 spectateurs, faisant de lui l'un des cinq plus grands meetings du monde. Entre la taxe de séjour que la Communauté reverse et les subventions pour contraintes de service public, ce sont plus de 550 000 euros qui y seront consacrés en 2020.

L'année 2020 se concentrera également sur la politique d'aménagement durable de la Communauté, avec l'élaboration du plan de paysage du Val d'Ancoeur, la restauration hydro-morphologique et le rétablissement de la continuité écologique de différents cours d'eau du territoire, et la présentation du programme pluriannuel d'actions pour les berges de Seine (état des berges face au risque d'inondation et d'érosion, écologie fonctionnelle, cheminement...).

L'année 2020 sera aussi marquée par la prise de compétence par la Communauté Melun Val de Seine de la gestion, l'exploitation, la programmation de travaux et la production d'eau potable. Il s'agira de lancer le schéma directeur d'eau potable sur les 20 communes de l'Agglomération afin de passer d'une logique curative à une logique préventive et de poser les bases d'une gestion patrimoniale dont le but est de réduire les pertes d'eau et de sécuriser la ressource en eau.

Bien sûr, de nombreuses autres politiques publiques structurent l'action de la Communauté Melun Val de Seine, comme la mobilité avec notamment le lancement des services de la Vélostation et la poursuite des études du Pôle d'Echanges Multimodal en vue de l'adoption du schéma de principe - pour 2,6 millions d'euros d'investissement et plus de 4,1 millions d'euros de fonctionnement en 2020 -, la poursuite du déploiement de la fibre, l'habitat, l'emploi avec le soutien à MEI MVS et à « l'Atelier » dont la Communauté ouvrira en 2020 la 3^{ème} antenne au Mée-sur-Seine, la politique ambitieuse dans la culture et le sport, l'application du Contrat de Ville...

2020 verra également le déploiement complet de la Police Intercommunale des Transports et les études pour le déploiement de la vidéoprotection sur les ZAE.

Ces nombreuses politiques publiques seront mises en œuvre, comme les années précédentes, en portant une attention particulière aux finances de la Communauté.

Ainsi, malgré 84 millions d'euros d'investissements déjà réalisés entre 2014 et 2019 (soit 25 millions de plus que sous la période précédente) et une baisse de DGF cumulée de 8,3 millions d'euros, la Communauté a pu financer les investissements 2019 (de l'ordre de 15 millions d'euros) en n'empruntant que 3 millions, permettant de maintenir le ratio de désendettement à un niveau très bas. Pour 2020, le programme d'investissement se maintient à un niveau élevé d'environ 15 millions d'euros.

Par ailleurs, l'attention portée sur les dépenses de fonctionnement a permis de maîtriser leur progression, malgré des événements exceptionnels. Elles sont proposées en hausse de 3,7%, expliquée pour plus de la moitié par le développement du transport à la demande et du réseau Mèlibus, et le paiement des indemnités liées au contentieux sur l'exploitation de l'ancien incinérateur de Vaux-le-Pénit.

En 2020, les dépenses de personnel représenteront 12,1% des dépenses de fonctionnement, en baisse par rapport à 2015.

Cette gestion rigoureuse va permettre, pour la 4^{ème} année consécutive, de maintenir les taux de fiscalité inchangés, y compris pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui avait baissé en 2018 et 2019.

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Après l'accélération de la croissance mondiale en 2017, la situation internationale commerciale semble ralentir. Plusieurs évènements et évolutions pèsent sur l'environnement économique et laissent planer le risque d'un ralentissement de la croissance mondiale et d'une dégradation des relations internationales.

1.1.1. Perspectives de croissance mondiale

Après un net ralentissement au second semestre 2018, l'économie mondiale semble s'être stabilisée en début d'année 2019. Si le scénario d'une stabilisation de la croissance mondiale semble encore le plus probable aujourd'hui, le risque d'un ralentissement plus marqué de l'économie mondiale lié à une remise en cause du système commercial précédemment établi n'est pas complètement exclu.

Ainsi, l'activité chinoise a augmenté sur un rythme annuel de 6,4% au premier trimestre 2019. Aux États-Unis, le PIB a significativement progressé mais en grande partie soutenue par des stocks et une baisse d'importation. Au cours de l'été 2019, les États-Unis et la Chine ont accentué la guerre commerciale en optant notamment pour une escalade des sanctions financières. La Chine a ainsi annoncé une hausse de 5 à 10% de ses tarifs douaniers sur 75 milliards de dollars d'importations américaines. Ces mesures ajoutées à ce conflit commercial et à la position du président américain jouent un rôle sur les décisions d'investissement et les perspectives de croissance mondiale.

Dans les grands pays émergents comme c'est le cas de la Turquie, du Brésil ou de l'Afrique du Sud, les situations sont plus contrastées avec une situation économique fragile, des devises très volatiles et une faible croissance. La Russie a profité de la remontée du prix du pétrole mais avec une croissance limitée.

Cette conjoncture entraîne une réelle incertitude sur les perspectives de croissance mondiale dans les mois à venir.

1.1.2. La situation de la zone euro

Dans la zone euro, plusieurs pays, notamment la France et l'Italie ont pris des mesures budgétaires pour interrompre le processus de réduction des déficits publics et remettent en cause les règles budgétaires européennes.

Pour autant, l'Italie traverse depuis quelques mois des difficultés politiques avec entre autres la dissolution de son Gouvernement. Cette crise politique aura très certainement un impact sur la préparation budgétaire 2020. De plus, la Commission européenne a demandé à l'Italie de s'expliquer sur les dérives de ses comptes avec un risque d'amende pour déficit excessif.

L'Europe doit également prendre en compte le Brexit. Ce dernier aura des conséquences territoriales pour les régions proches géographiquement ou avec des échanges économiques forts avec le Royaume Uni.

Pour la France, il y a ainsi un véritable enjeu sur les suites du Brexit, que cela soit sur le rétablissement des frontières, la relocalisation des entreprises industrielles, les flux financiers notamment avec les produits agricoles, les transports maritimes, l'immobilier, la fréquentation des aéroports ou encore sur les conseillers municipaux britanniques.

Entre la conjoncture mondiale et européenne, la Banque Centrale Européenne a ainsi choisi de suivre la Réserve Fédérale des États-Unis (FED) en diminuant également les taux. Cette tendance va très certainement se poursuivre à l'avenir puisqu'une remontée des taux n'est pas pour le moment prévu.

Les résultats économiques restent donc mitigés avec les risques mondiaux croissants en parallèle.

1.1.3. Croissance française

La croissance en volume du produit intérieur brut (PIB) s'élèverait ainsi à 1,4% sur l'ensemble de la période 2019-2022.

Le rythme de croissance constaté au premier trimestre 2019 conduirait s'il se maintient à un taux de croissance annuel de 1,3% et non de 1,4% comme il était initialement prévu. Cette révision à la baisse du scénario de croissance du Gouvernement dans le cadre du programme de stabilité 2019 est principalement liée au ralentissement du commerce mondial.

Néanmoins, dans un environnement international complexe, l'économie française se maintient en raison des mesures adoptées par l'Etat pour soutenir le pouvoir d'achat.

1.2 LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES : LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

Le projet de loi de finances 2020 est en cours de discussion. Aussi, certaines dispositions présentées sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'examen du texte qui sera adopté d'ici la fin de l'année.

La loi de finances 2020 s'oriente autour de trois principaux axes : encourager les initiatives ; protéger les Français et préparer l'avenir. Elle s'insère dans l'acte II du quinquennat marqué par la volonté de baisser les impôts et de préparer l'avenir.

Du côté des collectivités territoriales, le rapport annuel de la Cour des Comptes de 2018 confirme l'amélioration générale de la situation financière des collectivités. En effet, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement du secteur public local est inférieure au plafond de +1,2% fixé par les lois de programmation des finances publiques. L'année 2019 devrait confirmer l'amélioration générale des finances publiques. Les magistrats observent « un retour des marges de manœuvre » pour les administrations publiques, tendance qui devrait se poursuivre jusqu'à 2022.

Cette amélioration peut s'expliquer par, d'une part, la très légère hausse des concours financiers de l'État après quatre années de baisse entre 2014 et 2017 et, d'autre part, par le dynamisme de la fiscalité locale qui génère une progression des recettes.

L'épargne brute augmente sous l'effet d'une quasi-stagnation des dépenses de fonctionnement (+0,2% en 2018). La capacité de désendettement s'améliore mais avec des disparités selon les types de collectivités.

Du côté de l'investissement, le soutien aux collectivités locales représente près de deux milliards d'euros. La loi de finances 2019 a renforcé les exigences locales sur l'investissement en faveur des territoires, tendance qui devrait se poursuivre.

L'outil de la contractualisation entre l'État et les collectivités produit les premiers résultats depuis sa mise en place. Pour rappel, il s'agit d'un outil de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités. Ce dispositif prévu pour les années 2018-2022, concerne les 322 plus grandes collectivités.

Les premiers retours de la contractualisation montrent que les collectivités ont, majoritairement, respecté la consigne de 1,2% des dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, la CAMVS n'est pour le moment pas concernée par cette mesure du fait du mode de calcul retenu. Si la contractualisation devait s'étendre dans les années à venir à l'Agglomération, il conviendrait d'intégrer cette contrainte dans les futurs budgets.

1.2.1. Les principales mesures du projet de loi de finances

- La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et la simplification des procédures d'évaluations des locaux professionnels

Le Gouvernement confirme le principe de la révision des valeurs locatives pour les locaux d'habitation comme seconde étape de la révision générale. Tout comme la révision de la valeur locative des locaux professionnels,

la réforme interviendra en deux axes, d'abord une révision initiale dressant la situation actuelle et enfin un dispositif de mise à jour permanente qui assurera de prendre en compte les évolutions du marché locatif. Le mode de calcul sera simplifié avec la mise en place d'une grille tarifaire.

Au cours du premier semestre 2023, les propriétaires bailleurs devront déclarer à l'administration les loyers pratiqués. Ces éléments serviront à l'élaboration d'un rapport présentant les impacts de la révision sur les contribuables, les collectivités et l'État. Ensuite, en 2025, les commissions locales se réuniront pour déterminer les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives et qui pourront s'appliquer au 1^{er} janvier 2026.

En ce qui concerne l'évaluation des locaux professionnels, il est proposé de rendre biennale les mises à jour de coefficients de localisation. Il est également prévu que la mise à jour des paramètres collectifs d'évaluation à la suite du prochain renouvellement initialement prévue en 2020 soit reportée d'un an.

- Les évolutions des reversements de l'État vers les collectivités territoriales :

L'article 26 du projet de loi de finances présente un récapitulatif des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités pour un montant de 40,9 Md€. Cette somme est en augmentation de 323M€ par rapport à 2019, cela se traduit notamment par une progression de 123M€ des compensations d'exonération comme celle de CFE pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires. Le fonds de compensation pour la TVA progresse de 351M€.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal et des départements sera stable par rapport à 2019 à périmètre constant.

- L'automatisation du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

Principal outil de soutien d'investissement de l'État aux collectivités territoriales, son automatisation initialement prévue en 2020 sera reportée au 1^{er} janvier 2021. Ce report permettra d'affiner et de fiabiliser les estimations. L'automatisation de la gestion du FCTVA sera réalisée si la négociation avec les collectivités locales permet de garantir le coût nul de cette réforme.

- La répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Une majoration de 180M€ est prévue pour les dotations de péréquation des communes et de 10M€ pour celles des départements afin de renforcer l'effort de solidarité au sein des concours financiers de l'État. Des incitations financières pour les communes nouvelles sont également maintenues avec un pacte financier rénové simplifié et durable.

Il est envisagé de rénover le mécanisme de répartition de la DGF entre les communes au sein de l'EPCI différente de celle de droit commun. Ce dispositif serait complété par un système permettant aux élus de redistribuer une partie de la DGF des communes en fonction de critères locaux adaptés au territoire avec la garantie que chaque maire puisse donner son accord.

- Les nouvelles exonérations de contribution économique territoriale (CET) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :

Le projet de loi de finances 2020 prévoit deux nouvelles possibilités d'exonérations.

Le premier dispositif s'inscrit dans le cadre des zones de revitalisation des commerces en milieu rural avec comme cœur de cible les petites activités commerciales (moins de 11 salariés et de 2M€ de chiffre d'affaires annuel).

Le deuxième mécanisme concerne les entreprises commerciales ou artisanales situées dans les zones les plus concernées par la dévitalisation commerciale, c'est-à-dire les communes ayant signé une convention d'opération de revitalisation territoriale. Le but est de mettre en place un outil de soutien fiscal aux petites et moyennes entreprises qui exercent une activité commerciale ou artisanales.

Les collectivités concernées pourront instaurer, sur délibération, des exonérations pérennes partielles ou totales de cotisation foncière des Entreprises, de taxe sur le foncier Bâti et de cotisation sur la valeur ajoutée en faveur des entreprises existantes sur leur territoire au 1^{er} janvier 2020 ou créées à partir de cette date.

Ces exonérations applicables jusqu'en 2023 sont facultatives. En conséquence, elles ne seront pas compensées par le budget de l'Etat.

1.2.2. La suppression de la taxe d'habitation et la réforme du financement des collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2020 confirme la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur les seules habitations principales. Ainsi serait maintenue une taxe d'habitation dite « résiduelle » notamment pour les habitations occupées comme résidences secondaires, les locaux professionnels occupés à titre privatif par des personnes morales non taxées à la cotisation foncière des entreprises et les locaux vacants.

Après une baisse progressive depuis 2018, 80% des foyers seront dispensés de cet impôt à compter de 2020. Pour les 20% restants, la suppression de la TH se déploiera jusqu'en 2023 date à laquelle aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Afin de limiter, d'une part, les hausses de cotisations pour les contribuables dont le niveau de ressources les conduit à continuer à acquitter cette taxe, et d'autre part, le coût de cette réforme pour l'Etat, les taux d'imposition de TH et les montants d'abattement sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019. Il en est de même pour les taux additionnels à la TH que sont les taxes spéciales d'équipement (TSE) et la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le gel des valeurs locatives retenues pour l'établissement de la taxe d'habitation pour les locaux affectés à l'habitation principale initialement prévu dans le projet de loi de finances déposés par le gouvernement a fait l'objet d'un amendement en commission des finances. A ce stade de la discussion, une revalorisation des bases de 0,9% est envisagée.

Le projet de loi de finances pour 2020 vient, également, prévoir la refonte du financement de cette réforme pour les collectivités avec une compensation à l'euro près.

Ainsi, dès 2021, il est prévu que la part de taxe sur le foncier des propriétés bâties (TFPB), actuellement perçue par les départements, soit affectée aux communes. Le gouvernement entend avec ce transfert compenser en grande partie la suppression de la TH sur les résidences principales et renforcer la spécialisation de la TFPB en supprimant un échelon de collectivité bénéficiaire. Afin de respecter l'engagement de compensation à l'euro près, un mécanisme de coefficient correcteur sera mis en place dans le cas où le produit de la TFPB départementale transférée ne couvrirait pas la totalité du montant de TH supprimé.

Pour les intercommunalités et les départements, il est prévu qu'à compter de 2021 une fraction de la TVA soit affectée en compensation de la perte de ressources liées :

- à la suppression de la TH sur les résidences principales sur la base des taux de TH de 2017 pour les EPCI ;
- au transfert aux communes de la part de TFPB sur la base du taux appliqué en 2019 pour les départements.

1.3 LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

1.3.1 L'évolution des compétences de la communauté à périmètre constant

L'agglomération a vu son périmètre se stabiliser. Pour autant, les compétences évolueront avec le transfert de l'eau potable au 1^{er} janvier 2020.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert de cette compétence communale au 1^{er} janvier 2020. Le service public d'eau potable défini par la compétence eau comprend deux missions : l'une, obligatoire, de

distribution de l'eau potable aux usagers et l'autre, facultative, de production, de transport et de stockage de l'eau potable en amont de sa distribution.

Il s'agit pour Melun Val de Seine d'un transfert important et structurant pour le territoire. Ainsi, le territoire recense de nombreuses délégations de service public avec des prestataires différents. Cela représente plus de 670 kilomètres de réseau. L'année 2019 a permis de préparer le transfert d'un point de vue technique, juridique et financier.

Véritable enjeu pour la communauté qui, à partir du 1^{er} janvier 2020, exercera les compétences assainissement et eau potable, il s'agira également de mettre en place une politique du cycle de l'eau harmonisée sur le territoire avec des objectifs de qualité de l'eau avec notamment la réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable obligatoire. Ce transfert ouvre ainsi des opportunités de montée en qualité des services et de renforcement des maîtrises d'ouvrage.

1.3.2 La poursuite du schéma de mutualisation

Adopté en 2016, après avis des communes, le schéma de mutualisation 2016-2020 est un document obligatoire. Il constitue un support d'orientation pendant toute la durée du mandat, sans être prescriptif.

Le rapport sur les orientations budgétaires est l'occasion de mesurer les avancées de celui-ci. L'année 2019 a notamment permis la mise en œuvre des groupements de commandes.

- Des actions en cours ou achevées

Certaines actions du schéma de mutualisation se poursuivent dans le temps, avec des conventions qui fonctionnent, des marchés qui sont renouvelés et des dispositifs qui progressent.

C'est le cas de la direction mutualisée des systèmes d'informations (DMSI) et du logiciel commun du SIG. Il s'agit d'outils parfaitement mutualisés. La commune de Pringy a rejoint fin 2018 le service, cela porte ainsi la direction mutualisée à dix-sept communes en plus de l'agglomération.

La gestion des archives de la CAMVS est déjà une mission mutualisée depuis 2008 avec une convention passée avec les archives de Melun. Cette mutualisation des services se poursuit.

Le renforcement de la coordination des programmations culturelles avec la plaquette culturelle unique et l'adaptation de la billetterie sont des actions qui ont été renouvelées. Il en est de même pour le dispositif sport passion rayonnant sur tout le territoire.

L'agglomération a renouvelé l'accès aux communes de l'agglomération à la partie documentaire du CIG de la Grande Couronne à travers un abonnement annuel majoré. Sur les vingt communes du territoire, neuf communes bénéficient d'un accès à cette base de données.

Le groupement de commande de fournitures courantes de bureau, de papier, papier à en-tête et impression avec les communes du territoire de la CAMVS s'est poursuivi avec la quasi-totalité des communes de l'agglomération y compris les communes intégrées au 1er janvier 2017.

- Des actions à finaliser en matière de groupements de commandes :

Afin de répondre au schéma de mutualisation, une consultation a été réalisée auprès des vingt communes afin de connaître les besoins de chaque ville en termes de groupement de commande sur les thématiques du schéma de mutualisation.

Ce sondage a permis d'établir une planification des marchés les plus sollicités. À ce titre, trois groupes de travail ont été constitués et composés de représentants de chacune des communes pour les marchés concernant les mutuelles, prévoyances, et les formations, l'entretien d'espaces verts et pour les marchés informatiques.

Ces groupes de travail ont pour objectif de définir les besoins ainsi que les montants estimatifs de chaque collectivité, et les contours de la procédure de marché public (délai, critères, clauses CCAP, ...).

En 2019 ont été lancées les consultations de mutuelles et prévoyance, d'entretien des espaces verts, de formation.

Deux consultations ont été lancées fin 2018 et notifiées début 2019, une concernant la fourniture des systèmes d'impression regroupant les 17 membres de la DMSI, la seconde concernant la dématérialisation du courrier regroupant 10 collectivités. Le logiciel est en cours de déploiement dans les communes et devrait être opérationnel fin 2019.

Concernant la consultation pour la mutuelle et la prévoyance, 7 communes se sont associées pour la Prévoyance et 6 communes pour la santé. Le marché a été attribué lors du Conseil communautaire du 30 septembre 2019. La mise en place des conventions est prévue pour le 1er janvier 2020.

Les marchés de fourniture et pose de câblage informatique pour les besoins de la DMSI sont en cours de préparation et seront lancés dans le courant du quatrième trimestre 2019 pour une notification d'ici la fin de l'année. L'année 2020 sera consacrée aux marchés de formation et pour l'entretien des espaces verts.

En plus des groupements de commande, l'Agglomération permet aux communes d'accéder à la plateforme AWS (profil acheteur). À ce jour, les communes de Limoges-Fourches, Lissy et Boissise-Le-Roi utilisent cet outil mutualisé. La Direction Juridique et Commande Publique de l'Agglomération propose également son aide de manière ponctuelle pour l'élaboration des dossiers de consultation, elle a notamment accompagné les villes de Maincy, Limoges Fourches et Lissy.

- Des outils mutualisés pour répondre aux nouvelles exigences légales :

La communauté d'agglomération est dotée depuis mai 2018 d'un délégué à la protection des données. Ce dernier est chargé de mettre en œuvre et de veiller au respect du règlement de protection des données, il doit notamment piloter les actions de sensibilisation, conseiller et accompagner les responsables de traitement, déployer une méthodologie et rédiger un rapport général annuel d'activités.

Les organismes publics doivent être en conformité avec cette obligation, ainsi, il a été proposé de mutualiser cette mission pour toutes les communes de l'agglomération intéressées. Une convention de mise à disposition a été présentée au conseil de septembre 2019 afin de proposer les services du délégué à la protection des données.

Une autre mesure inscrite dans la loi déontologie de 2016 prévoit la mise en place d'un dispositif de recueil des lanceurs d'alerte. Il s'agit d'un agent public (fonctionnaire ou contractuel) qui a personnellement connaissance de certains faits ou actes répréhensibles dont il peut effectuer le signalement. Les communes de plus de 10 000 habitants et les intercommunalités avec au moins une ville de plus de 10 000 habitants doivent prévoir une procédure de recueil des signalements.

Pour se mettre en conformité, la communauté a opté pour un tiers extérieur. Ainsi, il sera mis à la disposition des agents une plateforme permettant de déposer des alertes tout en assurant un total anonymat. Cet outil sous la forme d'une plateforme est également proposé aux communes concernées par cette obligation.

1.3.3 1.3.4 Des fonds européens au service du territoire

Le 13 septembre 2017 a été signée la convention de délégation de tâches définissant le cadre juridique et les conditions dans lesquelles la Région Ile-de-France (Autorité de Gestion) confie à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (Organisme Intermédiaire ITI) la mise en œuvre du Programme Opérationnel Régional 2014/2020 « Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) » sur son territoire. Cette

convention a doté la CAMVS d'une enveloppe globale de 5,2 millions € de fonds européens, dont 2,8 millions d'euros de Fonds Européen de Développement Régional et 2,4 millions d'euros de Fonds Social Européen.

À cette fin, la CAMVS a créé une gouvernance locale spécifique, un Comité de Sélection et de Suivi (CSS) du programme ITI en charge de présélectionner les projets éligibles aux fonds européens et d'en assurer le suivi opérationnel.

- Des projets définis et financés dans le cadre du programme ITI 2014-2020

Après avoir entériné en 2018, le dispositif Décroche ton apprentissage, le Plan Persévérance Scolaire, la création d'un pôle ressources et formations aux métiers de l'aéronautique, les Formations télé-présentielles aux métiers de développeurs web, le dispositif Devenir Aides-Soignantes pour les personnes en situation de précarité, le CSS a validé définitivement en 2019 la construction d'un pôle santé à Dammarie-Les-Lys. Suite à l'appel à projets pour 'Favoriser les dynamiques de l'inclusion sociale' (Axe 4), le dossier 'Pour l'inclusion, contre toute forme de discrimination' porté par Familles Laïques de Melun a été retenu.

Le montant prévisionnel de l'engagement de fonds européens FSE et FEDER est de de 3,7 millions €, soit un taux de sélection de 71% de l'enveloppe globale de l'ITI Melun Val de Seine (5,2M€).

- Les faits marquants de l'année 2019 :

Le 15 janvier a eu lieu la rencontre entre Mme Stéphanie Von Euw Vice-Présidente de la Région chargée des affaires européennes et Henri Mellier afin de faire un point de situation. La Vice-Présidente a salué l'état d'avancée des projets qui place la CAMVS dans le trio de tête des 15 territoires ITI d'Ile de France et ce malgré un départ différé de 18 mois.

La maison de santé de La Rochette a été inaugurée le 21 juin dernier, elle a été achevée en 18 mois, grâce à une mobilisation sans faille de tous les acteurs du dossier et un engagement personnel du premier magistrat de la commune. Ce projet a par ailleurs bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle (Le Parisien, Le Point, La République de Seine-et-Marne, TV78, Commission Européenne.).

La mission sénatoriale d'information « sur la sous-utilisation chronique des fonds européens en France », représentée par Colette MÉLOT, sénatrice de Seine-et-Marne et rapporteure de la mission et Pierre LOUAULT, sénateur d'Indre et Loire a auditionné les élus et agents de la CAMVS le 18 juillet dernier. L'objectif était de recueillir le témoignage des acteurs de terrain pour mieux appréhender le montage des dossiers afin d'identifier les difficultés rencontrées pouvant expliquer la situation soulevée par les sénateurs.

Si les travaux de la mission d'information l'ont conduite à nuancer l'idée selon laquelle il existerait une sous-consommation chronique des fonds européens en France, ils ont néanmoins permis de mieux cerner les difficultés auxquelles sont confrontés au quotidien les porteurs de projets.

Au regard de ce diagnostic, des propositions ont été formulées autour de trois axes :

- Confirmer la décentralisation des fonds européens, en clarifiant les compétences respectives de l'État et des régions.
- Faire reposer la gouvernance des programmes opérationnels sur une plus grande participation de tous les niveaux de collectivités pour tenir compte des spécificités des territoires.;
- Rapprocher l'Europe du citoyen en simplifiant et valorisant la politique de cohésion de l'Union européenne.

Avant la fin de l'année 2019, le Centre des Affaires dans Quartiers fera l'objet d'une nouvelle demande de sollicitation d'accompagnement FSE, afin de renouveler l'appui sur les centres existants sur Melun et Dammarie-lès-Lys et d'intégrer un troisième site sur Le Mée-sur-Seine.

- Un diagnostic territorial fonds européens :

Après une série d'entretiens qualitatifs directs avec les Maires des 20 Communes et les élus de la CAMVS, en 2018, un recensement des projets susceptibles d'être éligibles à des fonds européens a été réalisé et formalisé au travers d'une carte interactive, accessible à partir d'un mini-site internet dédié.

116 projets ont été recensés et classés par thématique : Logement, Tourisme, Environnement, Équipement, Mobilité, Sport, Patrimoine, Social, Formation, Sécurité, Cadre de vie, Culture, Économie.

Le diagnostic territorial a été restitué définitivement en Bureau communautaire, en juin 2019 et une synthèse a été transmise à la Région. Il a permis de définir une stratégie de développement des fonds européens de la CAMVS s'appuyant sur 4 enjeux prioritaires qui émanent du territoire et qui sont en corrélation avec les objectifs européens :

L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION, L'ECONOMIE, L'AGRICULTURE

Sur la base de ces enjeux prioritaires, il a été proposé de décliner la stratégie en deux axes :

- Axe I. Développement de projets pilote pour un effet levier des projets et des initiatives ;
- Axe II. Accompagnement des porteurs de projet pour le développement de l'utilisation des fonds européens à l'échelle du territoire de la CAMVS.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR 2019

Une anticipation des éléments financiers relatifs aux exercices 2019 et 2020 permet de retracer une première tendance. Ils ne seront définitivement connus qu'à la clôture de l'exercice 2019 et après les arbitrages 2020.

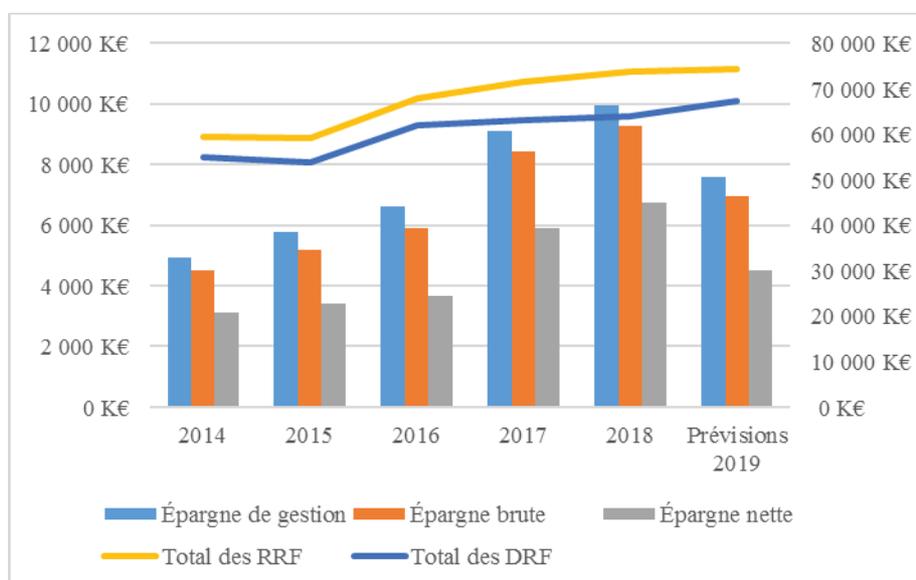
2.1 LE BUDGET PRINCIPAL

2.1.1 Quelques éléments de rétrospective 2014-2019

L'extension du périmètre de l'agglomération, ainsi que les nouvelles compétences transférées au cours de la période rendent difficile la comparaison. Néanmoins, il peut être noté que le niveau de l'épargne a progressé ce qui a permis d'améliorer le ratio de désendettement tout en finançant 84 M€ de dépenses d'équipement pour le territoire.

- Des épargnes en progression sur la période

Le niveau des épargnes a progressé depuis 2014 à la faveur de recettes dynamiques (+4,57% en moyenne) légèrement plus rapides que celui des dépenses (+4,16% en moyenne).



La forte progression des recettes réelles de fonctionnement (RRF) (+14,8M€ entre 2014 et 2019) s'explique principalement par la dynamique du produit de fiscalité directe (11,8M€) qui a bénéficié à la fois d'une progression des bases consécutives aux extensions de périmètre de l'agglomération en 2016 et 2017 et de la hausse de taux votés en 2015 et 2016.

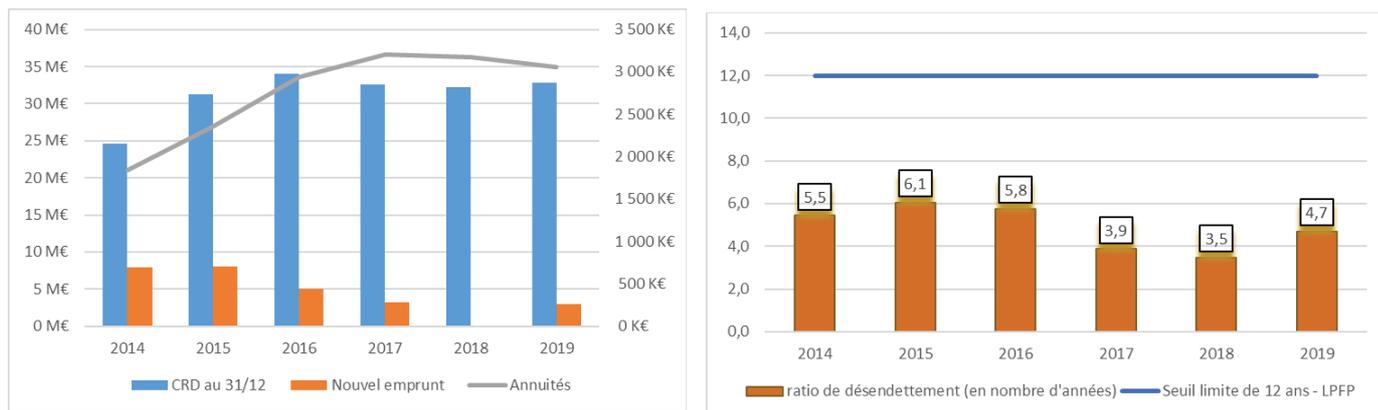
Toutefois, dans le même temps, cette augmentation est atténuée par la progression des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) (+12,4M€) impactée par les extensions de périmètre et les nouvelles compétences transférées.

Au final, la capacité d'autofinancement nette de la Communauté s'établirait 4 524 k€ en 2019. Celle-ci permettra de financer les dépenses d'investissement futurs et limitera le recours à l'emprunt.

Le taux d'épargne brute est de 12,6% en 2018, en comparaison, la moyenne du bloc communal est de 16,30% selon les données de l'Observatoire des Finances locales 2019. Il devrait être de 9% en 2019.

- Permettant une amélioration du ratio de désendettement malgré une hausse de l'encours de dette

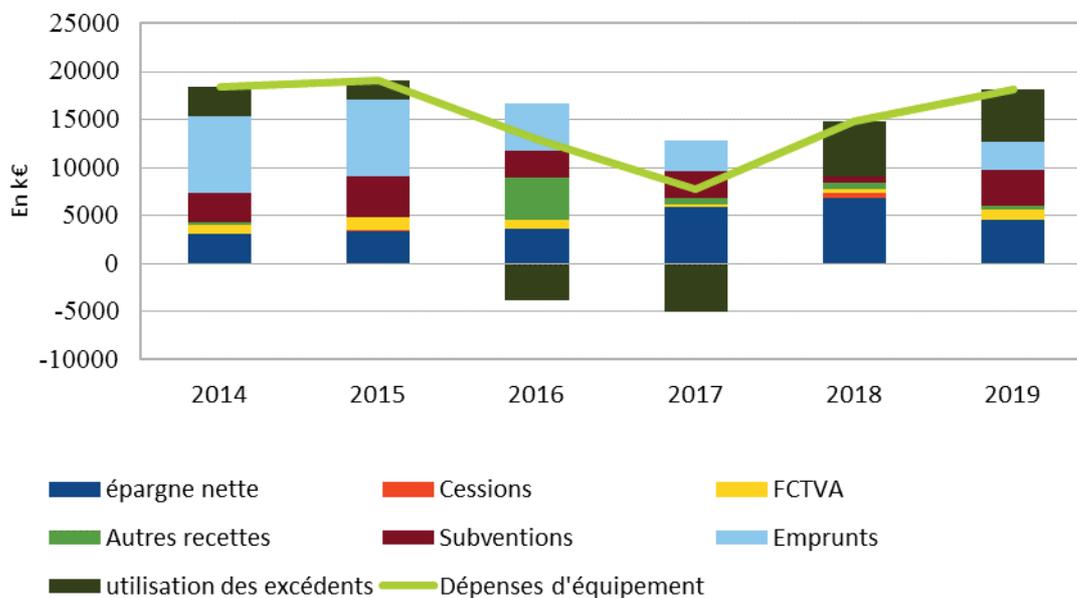
Sur la période 2014-2019, la Communauté a eu recours à l'emprunt pour un montant de 27M€.



Malgré une hausse de l'encours de dette de la Communauté d'agglomération, le ratio de désendettement reste performant essentiellement porté par l'amélioration de l'épargne brute au cours du mandat. En raison du nouvel emprunt souscrit en 2019, il progresse légèrement pour atteindre 4,7 années, soit à un niveau bien en deçà du seuil de 12 ans retenu dans la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les collectivités du bloc communal concernées par la contractualisation.

- Des dépenses d'équipement financées majoritairement par les ressources propres

Entre 2014 et 2019, l'agglomération aura réalisé 84 M€ de dépenses d'équipement.



Les ressources propres (épargne nette, FCTVA, cessions...) financent chaque année une part majoritaire des programmes d'investissement de l'agglomération (48% des moyens de financement).

Le recours à l'emprunt constitue près de 32% des ressources de financement, alors que les subventions ont permis de financer l'effort d'investissement pour 20%.

Entre 2014 et 2018, la communauté d'agglomération a puisé dans ses excédents (10,6M€). Fin 2018, le fonds de roulement de l'agglomération était de 1,62M€

En 2019, l'effort d'investissement (de l'ordre de 15M€) devrait être couvert par l'emprunt, les ressources propres de la communauté et les excédents dégagés lors des précédents exercices. Cet effort tient compte d'une réduction des crédits ouverts pour 2019 concernant le projet partenarial urbain de Montereau sur le Jard, des dépenses GeMAPI et l'aire de grand passage des gens du voyage.

2.1.2 Les orientations pour 2020

Les orientations pour 2020 s'inscriront dans le prolongement des axes portés depuis 2015 autour des ambitions universitaires, économiques et touristiques.

L'année 2020 devra, en effet, permettre de poursuivre les ambitions, déclinées notamment dans le Contrat d'Intérêt National, en confortant le positionnement stratégique du territoire de la CAMVS et sa compétitivité afin d'en faire durablement un territoire attractif et innovant, doté d'une qualité de vie recherchée et d'un cadre de vie préservé.

Dans ce contexte, les objectifs pour l'année 2020 seront de maintenir l'autofinancement nécessaire à la poursuite du programme d'investissement, sans augmentation de notre fiscalité.

2.1.2.1 Le maintien de l'autofinancement sans augmentation des taux de fiscalité

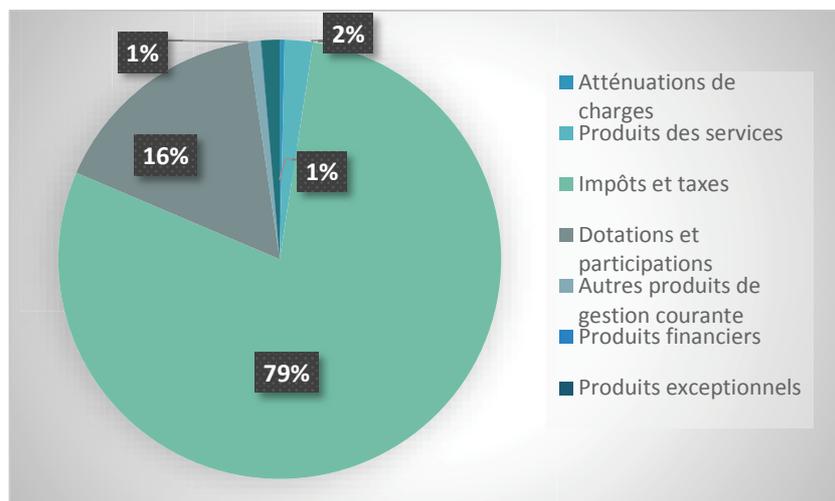
Grâce aux perspectives de bases de fiscalité dynamiques et à une évolution des dépenses de fonctionnement contenue, l'agglomération pourrait maintenir un niveau d'autofinancement autour de 5,9M€ en 2020.

2.1.2.2 Des recettes qui progressent sous le seul effet des bases fiscales dynamiques

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2019 (en K€)	BP 2020 (en K€)	BP 2019/ BP 2020
013	Atténuations de charges	307	265	-13,68%
70	Produits des services	1 036	1 547	49,32%
73	Impôts et taxes	58 542	59 226	1,17%
74	Dotations et participations	11 768	12 191	3,59%
75	Autres produits de gestion courante	525	670	27,62%
Total des recettes de gestion courante		72 178	73 899	2,38%
76	Produits financiers	45	28	-37,78%
77	Produits exceptionnels	11	11	0,00%
78	Reprise des provisions semi-budgétaires	0	1 000	
Total des recettes réelles de fonctionnement		72 234	74 938	3,74%

Les recettes de fonctionnement de la Communauté (75M€) sont principalement constituées des recettes fiscales (59,2M€). Les dotations et les participations (12,2M€) sont le deuxième poste de recettes de la communauté. Il faut également noter quelques ressources à la marge avec les atténuations de charges, les produits des services, du domaine et des ventes diverses ainsi que des produits de gestion courante.



Une part importante des recettes fiscales de l'agglomération est redistribuée aux communes via les mécanismes des attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire ou les fonds de concours.

Si l'on retranche ces atténuations de recettes et les recettes propres à l'activité ordures ménagères (TEOM), la Communauté d'agglomération dispose de près de 37,7M€ de recettes courantes pour les politiques qu'elle conduit.

- Les concours de l'Etat

Les concours de l'Etat, composés principalement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations fiscales, sont estimés à 11,18M€.

Dotations	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations de compensation	8 719 827	8 625 118	8 436 879	9 117 038	8 278 472	8 105 603	7 919 489	7 919 489
Dotations d'intercommunalité	4 134 306	3 838 502	3 045 586	2 184 956	2 506 903	2 247 412	2 148 893	2 148 893
Compensation fiscales	574 327	600 237	670 349	637 324	876 070	916 058	1 115 959	1 115 959
Total dotations et compensations	13 428 460	13 063 857	12 152 814	11 939 318	11 661 445	11 269 073	11 184 341	11 184 341

Après une perte cumulée de dotation d'intercommunalité au titre de la contribution au redressement des finances publiques, la DGF, composée de la dotation de compensation (7,9M€) et de la dotation d'intercommunalité (2,15M€), devrait se stabiliser pour l'année 2020 en se maintenant au niveau actuel.

- La fiscalité directe

Fort des engagements passés, il n'est pas proposé d'augmentation des taux pour 2020. Ainsi les taux 2019 seront reconduits.

	2019
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25.12%
Taxe d'habitation (TH)	8.35%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	0.54%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	3.09%

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) :

Avec la fin du dispositif de lissage des taux de CFE sur le territoire de Limoges-Fourches et Villiers-en-Bière, le taux unique de 25,12 % s'appliquera sur toute la Communauté.

Sans évolution des taux, le produit évoluera sous le seul effet du dynamisme des bases. A partir des éléments connus à ce jour, une évolution des bases pourrait être attendue à 8,7%. Elle prendrait en compte les nouveaux établissements entrant dans les bases à partir de 2020 et la fin des exonérations pour « création des entreprises » de certains redevables.

- La taxe d'habitation (TH) :

Le projet de loi de Finances en cours de discussion prévoit à ce jour une revalorisation des bases de TH à 0,9% pour l'année 2020. Par ailleurs, la Communauté envisage un dynamisme des bases sur le territoire de 0,7%. Ainsi, il est proposé de retenir une hypothèse d'évolution prudente à 1,6%.

- La taxe sur le foncier bâti (TFB) et le foncier non bâti (TFNB) :

Compte tenu de la dynamique des impositions foncières, une progression de 2% a été conservée comme pour l'année 2019.

- La fiscalité indirecte

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, il a été envisagé les évolutions suivantes :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

L'estimation transmise en septembre 2019 par les services de l'État prévoit une baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par rapport à l'année 2019. Cette perte de 1M€ s'explique par une baisse de la valeur ajoutée des plus gros contributeurs du territoire. Cette prévision pourrait être actualisée lors de l'adoption du budget primitif suite aux dernières évaluations transmises.

- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) :

Pour la TASCOM, il a été retenu une augmentation des bases de 1%.

- Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) :

Tout comme la précédente recette, une progression de 1% a été simulée pour les recettes des IFER.

À ce stade, le produit fiscal de l'agglomération peut être réparti comme suit :

Prévision des produits	En K€
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15 338
Taxe d'habitation (TH)	17 401
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	1 024
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	51
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	406
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	9 008
IFER	548
TASCOM	1 601

- Les autres recettes

Les autres recettes sont constituées principalement des produits des ordures ménagères (taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)), de la taxe de séjour, des refacturations aux budgets annexes, et de subventions.

La Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale recette de l'intercommunalité (13,2M€) en dehors des concours de l'État et des recettes fiscales. Cette taxe, les produits perçus des éco-organismes (environ 200K€) et la reprise de la provision de 1M€ permettent de financer la collecte et le traitement des ordures ménagères, dont les dépenses sont estimées à près de 14M€.

Après deux années consécutives de baisse de taux et sans modifications du montant de la cotisation du SMITOM, le taux 2019 sera maintenu en 2020, soit 7,9%. Pour le SIETOM (qui concerne les communes de Lissy et Limoges-Fourches), le taux 2019 serait maintenu soit 11,48%, soit un taux stable depuis 2017.

La Communauté percevra au titre de la taxe de séjour 2020 un montant estimé de 250 000 €. Cette taxe est encaissée par la Communauté et reversée à l'EPIC de l'office de tourisme Melun Val de Seine (200k€), le département (20k€) et la Société du Grand Paris (30K€).

Les financements ITI et du CGET se poursuivent pour l'année 2020.

La Communauté percevra également des ressources locatives estimées de la manière suivante :

- pour les trois centres d'affaires dans les quartiers (35K€),
- l'hôtel des Artisans (150K€),
- les locaux situés dans le pôle service (120K€).

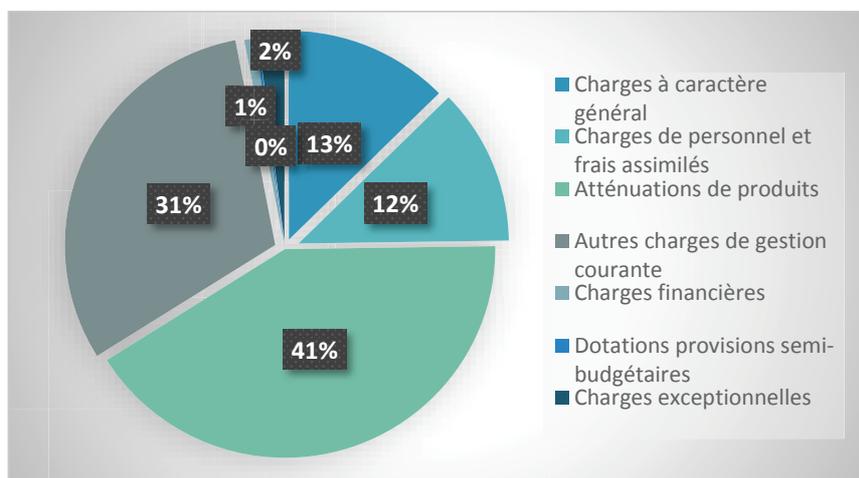
2.1.2.3 Une progression des dépenses de fonctionnement pour prendre en compte de nouvelles actions au service du territoire

Le déploiement de nouveaux dispositifs en faveur de la mobilité (Ouverture d'une vélo station en gare de Melun, extension de l'offre Melibus) et une dépense exceptionnelle (contentieux sur l'incinérateur de Vaux-le-Pénil) permettent d'expliquer, une partie de cette progression des dépenses réelles de fonctionnement de 3,7%.

Évolution de BP à BP en KC				
	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2019 / BP 2020
011	Charges à caractère général	8 731	8 716	-0,17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 269	8 365	1,16%
014	Atténuations de produits	27 600	28 485	3,21%
65	Autres charges de gestion courante	20 706	21 297	2,85%
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	46	46	0,00%
Total des dépenses de gestion courante		65 352	66 909	2,38%
66	Charges financières	595	565	-5,04%
67	Charges exceptionnelles	598	1 385	131,61%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0	145	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		66 545	69 004	3,70%

Sans ces dépenses nouvelles, les dépenses réelles de fonctionnement seraient en progression de 1,36%.

Les dépenses de fonctionnement (69M€) se répartissent comme suit :



- Les reversements

Les reversements aux communes et à l'État représentent 41,3% des dépenses de fonctionnement, soit 28,5M€. Ces derniers continuent d'occuper une part prépondérante qui limite les marges de manœuvre de la Communauté dans la maîtrise de l'évolution des dépenses.

La Communauté Melun Val de Seine redistribue environ 53% des recettes fiscales (hors TEOM) aux communes membres via l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire ou les fonds de concours. Ce montant augmente entre 2019 et 2020 de 3,5%.

Principal reversement, les attributions de compensation poursuivent leur stabilisation pour l'année 2020, puisque aucun transfert obligatoire ou facultatif n'a été réalisé au cours de l'année. La seule évolution à noter est la prise en compte du reversement dégressif acté lors de l'extension de périmètre en 2016 pour les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy.

Une modification pourrait intervenir en cours d'année en fonction des travaux de la CLETC pour la question de la taxe de séjour.

En progression par rapport au budget 2019, la dotation de solidarité communautaire tient compte de l'effort consenti par l'agglomération en faveur des établissements d'enseignement musical et artistique. Elle sera ajustée en 2020 pour prendre en compte les effets du mécanisme de garantie. Celle-ci sera répartie entre les communes selon deux critères suivants :

- la population DGF 2019 pour 80% du montant global, avec une répartition proportionnelle,
- le potentiel fiscal trois taxes par habitant 2019 pour 20% du montant global, avec une répartition inversement proportionnelle.

La Communauté poursuivra sa participation aux charges de centralité des piscines, conservatoires, écoles de musique et des équipements culturels comme pour les années précédentes.

Enfin, la Communauté participera au titre de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR) pour 4,5M€ et de la péréquation entre les territoires (FPIC) pour 1,3 M€.

- Les charges de personnel

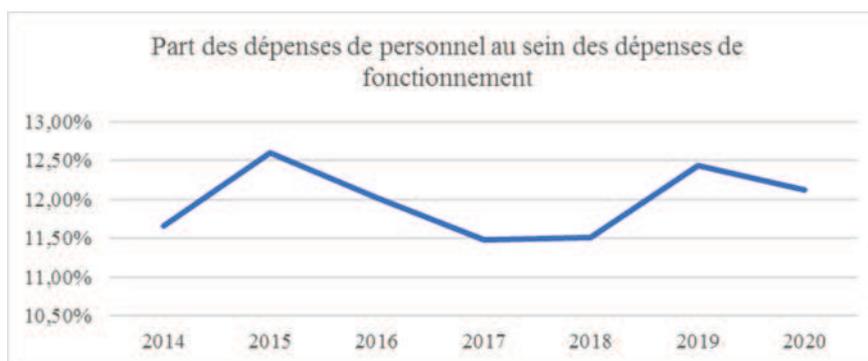
Les données relatives à l'exercice 2020 sont estimées au regard de la date d'élaboration de ce document (dernières données mandatées connues intégrant la paie du mois de septembre et dernier tableau des effectifs au 30 septembre 2019 présenté au Conseil Communautaire) et celles relatives à l'exercice 2020 constituent une prévision au 30 septembre, et ce compte tenu des éléments d'informations connus et consolidés tant relatifs aux décisions nationales, qu'aux éléments de contexte liés à l'évolution de l'organisation de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

- Evolution de la masse salariale

Les graphes suivants retracent l'évolution de la part des dépenses de personnel sur les charges de fonctionnement et l'évolution des inscriptions au chapitre 012 des budgets primitifs de la CAMVS depuis 2014.

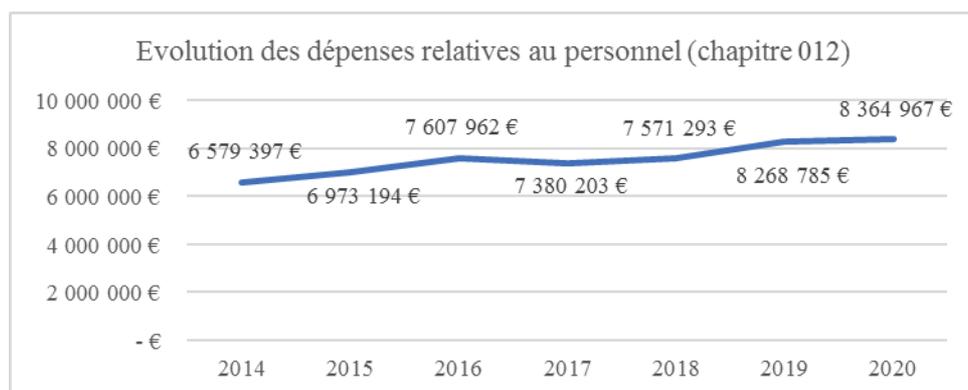
La masse salariale est composée des rémunérations brutes d'activité, elles-mêmes constituées de rémunérations principales, de charges connexes (indemnités de résidence, supplément familial, heures supplémentaires...) et de primes et indemnités (cotisations et contributions sociales à la charge de la collectivité en tant qu'employeur et prestations sociales et allocations diverses) de tous les personnels liés la collectivité par le lien juridique entre l'employeur et ses salariés.

À effectif constant, son évolution naturelle, liée à l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), est de l'ordre de 0,8% par an.



La masse salariale représentait, en 2019, 12,4% du budget de fonctionnement. Les prévisions de réalisation pour 2019 sont estimées à 7,5M€, compte tenu des postes vacants pour lesquels les recrutements sont toujours en cours.

Elle constitue un poste difficilement compressible à court terme compte tenu notamment du transfert obligatoire de la compétence à eau potable au 1^{er} janvier 2020. Pour 2020, la part des dépenses de personnel au sein des dépenses de fonctionnement serait de l'ordre de 12,1%.



Les dépenses relatives au personnel sont estimées pour 2020 à 8,4M€ soit une augmentation de 96k€ par rapport au budget primitif 2019.

L'évolution de la masse salariale est limitée à 1,16% de par les mesures d'économies obtenues lors du remplacement d'agents partis en retraite. Elle permet de prendre en compte :

- Le recrutement de 2 apprentis (24 K€) : un assistant programmes européens à la mission Europe et un technicien environnement à la cellule assainissement de la direction patrimoine environnement ;
- Le recours à un service civique pour l'action Micro Folies (1K€) au sein de la direction politique de la ville ;
- L'effet en année pleine sur 2020 des décisions internes de recrutements entrés en application en 2019 (Chargé de mission aménagement, adjoint au directeur de la direction mutualisé des systèmes d'information, deux techniciens eau potable et une assistante administrative et financière à la direction patrimoine et environnement), soit +136k€;
- La réintégration d'un agent en disponibilité (52 K€) ;
- Des dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du personnel communautaire (visites médicales, cotisations FNC du SFT...) à hauteur de 6K€.

Par ailleurs, il convient de souligner que :

- La participation aux frais de mutuelles engagés par nos agents est maintenue à 33K€ (54 agents sur 138 au 1^{er} septembre 2019). Après signature des deux nouvelles conventions mutuelle santé et prévoyance, des propositions de montants de participation vont être étudiées par l'autorité territoriale.

- Le complément indemnitaire (50K€) et les gratifications des stagiaires (10K€) sont reconduits ;
 - Le Glissement Vieillesse Temps lié au déroulement de carrière des agents (avancements de grade et promotion interne...) est maintenu à 70 200€,
 - Les éventuelles augmentations des taux de cotisations patronales 2020 ne sont pas connues à ce jour.
- La structure des effectifs

Au 30 septembre 2019, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) sur emplois pourvus est de 132. Cette évolution prend en compte notamment les recrutements liés au transfert de la compétence eau (3 postes) pour lesquels les postes ont été ouverts par délibération du 1^{er} juillet 2019 et le poste de chargé de mission aménagement.

Evolution des effectifs pourvus (personnel permanent)

Catégorie d'emplois	Au 31/12/2017	Au 01/01/2018 (après transfert PRE)	Au 24/09/2018	Au 30/09/2019
Emplois de Direction	4	4	5	5
Catégorie A	34	34	33	34
Catégorie B	32	33	41	45
Catégorie C	41	46	49	48
Total	111	117	128	132

- Les éléments sur la rémunération

Les principales composantes de la masse salariale 2019 sont réparties entre :

- Le traitement brut indiciaire sur les 9 premiers mois de l'année : 2 385 474,26 €
- Les régimes indemnitaires sur les 9 premiers mois de l'année 838 079,55 € (dont le complément indemnitaire)
- Les avantages en nature sur les 9 premiers mois de l'année : 5 045,22 €
- Les heures supplémentaires sur les 9 premiers mois de l'année : 34 693,17 €
- La nouvelle bonification indiciaire sur les 9 premiers mois de l'année : 19 826,53 €
- Les charges patronales sur les 9 premiers mois de l'année : 1 170 095 €

- Le temps de travail

Les agents de la CAMVS travaillent annuellement 1607 heures et la durée effective hebdomadaire du travail au sein de la Communauté d'Agglomération est actuellement de 38 heures 45.

Au regard des nécessités de service, certains agents communautaires travaillent en cycles de travail comme les agents de la Police Intercommunale des Transports.

Sauf évolution réglementaire, et sous réserve de nouvelles mises en œuvre de cycles de travail pour les agents de certains services, le temps de travail des agents de l'agglomération, ne devrait pas changer en 2020.

- Les autres charges de fonctionnement

Le budget 2020 poursuivra les politiques engagées en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, de politique de la ville, de sécurité, de promotion de l'enseignement supérieur, de culture et de sports.

La progression des autres charges de fonctionnement permettra la mise en œuvre de nouvelles actions ainsi que le renforcement d'actions existantes, comme :

- L'élaboration d'un nouveau Plan Local de l'Habitat pour 40K€, pour prendre en compte le périmètre de la Communauté.

- L'ouverture d'une Vélo station en gare de Melun afin de compléter le pôle mobilité mise en œuvre par l'agglomération. Ce service est estimé en coût de fonctionnement annuel à 175K€.
- L'ouverture du troisième et dernier site des centres d'affaires dans les quartiers sur la commune de Le Mée-sur-Seine.
- La prise en compte en année pleine du déploiement du transport à la demande et du renforcement des offres Melibus (lignes G et T) d'un montant de 265K€.

L'engagement de l'agglomération auprès des acteurs du monde associatif sera poursuivi. Une nouvelle subvention de 15K€ permettra à l'agglomération d'accompagner le développement de l'événement AirLegend sur l'aérodrome de Villaroche.

Principale contribution du budget communautaire, les versements au SMITOM intégreront en 2020 de nouvelles dépenses afin de lancer des expérimentations sur le broyage des déchets verts à domicile (60K€) et sur la prise en charge de certains déchets plus large (gravas, électronique, électrique) pour 20K€.

De plus, une dépense exceptionnelle de 784K€ est inscrite pour indemniser les parties civiles suite à la condamnation prononcée à l'encontre de la communauté d'agglomération dans le cadre du contentieux sur l'exploitation de l'ancien incinérateur de Vaux-le-Pénil. Cette dépense est financée par la reprise de la provision de 1M€ constituée en 2009.

Comme chaque année, une légère évolution de la contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) incendie est proposée pour tenir compte notamment de l'évolution de la population. Son montant est estimé à 1 820K€.

Par ailleurs, la taxe de séjour perçue en 2020 sera reversée entièrement à l'EPIC « Office de tourisme Melun Val de Seine », au Conseil Départemental de Seine-et-Marne et à la Société du Grand Paris pour le financement des travaux du Grand Paris Express. Elle est estimée à 250K€.

2.1.3 Le programme d'investissement 2020

Au vu de l'avancement des projets, et des calendriers prévisionnels envisagés à ce jour, 15,1M€ d'investissement sont envisagés et répartis comme suit :

Opérations d'équipement	Dépenses	Recettes (Hors FCTVA)	Solde à financer
Habitat/Gens du voyage	3 513 150	1 244 670	2 268 481
Administration générale	778 560	448 263	330 297
Aménagement du territoire	4 070 050	102 200	3 967 850
Développement économique/tourisme	1 685 000	40 893	1 644 107
Mobilité	2 586 000	225 000	2 361 000
Enseignement supérieur	1 136 350	437 518	698 832
GeMAPI	410 000		410 000
Sport	966 000		966 000
Prévention de la délinquance	31 166		31 166
Total	15 176 276	2 498 544	12 677 732

En matière d'habitat, les dépenses regroupent les aides à la pierre versées aux bailleurs sociaux et aux propriétaires privés pour un montant de 1,1M€, et une enveloppe de 1,2M€ pour les actions menées par l'agglomération en faveur des copropriétés dégradées et la résorption de l'habitat indigne.

Concernant les gens du voyage, l'étude et les travaux pour la création de terrains familiaux de Melun et Dammarie-les-Lys sont prévus pour un montant total de 1,17M€ au titre de l'année 2020. Des discussions sont en cours avec l'État qui pourraient conduire à une inscription de crédits de paiement pour l'aire de grand passage.

Les dépenses dites d'administration générale regroupent, principalement, les dépenses de la direction mutualisée des systèmes d'information (393K€) pour les travaux de la boucle optique et le renouvellement des matériels et équipements, et les crédits de paiements nécessaires pour le gros entretien / renouvellement du patrimoine communautaire.

Au titre de l'aménagement du territoire, ce sont 4M€ qui sont prévus. Cet effort portera essentiellement sur l'aménagement du quartier Centre Gare pour un montant de 2,5M€ dont 1,5M€ pour la mise en œuvre des conventions SNCF signées en 2019, et le financement du programme de rénovation urbaine (1M€).

Les dépenses prévues en matière de développement économique portent essentiellement sur les travaux de voiries dans les zones d'activités (1,4 M€). L'agglomération viendra également accompagner l'Office de Tourisme dans la création d'un nouvel espace d'accueil et d'une boutique à l'espace Saint Jean pour 250K€.

En matière de mobilité une enveloppe de 2,6M€ est prévue, elle comprend 2,1M€ pour les aménagements de liaisons douces, 100K€ pour des travaux de création et de mise en accessibilité des arrêts de bus et la fin des acquisitions nécessaires à l'ouverture de la vélo station.

Concernant l'enseignement supérieur, des travaux nécessaires à la mise en accessibilité de l'Amphithéâtre de la Reine Blanche, et à la rénovation des autres bâtiments universitaires conduisent à prévoir 1,1M€ au titre de 2020.

Pour la GeMAPI, 410K€ sont demandés pour notamment la réalisation d'une étude de restructuration des cours d'eau du bassin de l'École.

Pour la compétence sport, le programme de fonds de concours se poursuit avec le soutien de la communauté à la réhabilitation des salles multisport des communes pour un montant de 800K€ au titre de l'année 2020. Cette enveloppe est complétée des crédits nécessaires à la rénovation des sols de la patinoire communautaire.

Avant la reprise des résultats de l'exercice 2019, les dépenses d'investissements seront financées par 34% d'autofinancement, 20% de recettes d'investissement, et 46% par le recours à l'emprunt (8,2M€).

2.1.4 La dette

La structure de la dette de Melun Val de Seine ne comporte aucun emprunt dit « toxique ».

Elle comporte 15 emprunts répartis auprès de 5 établissements prêteurs.

En 2019, la Communauté a emprunté 3M€ à la Caisse d'épargne pour un taux de 0,85%.

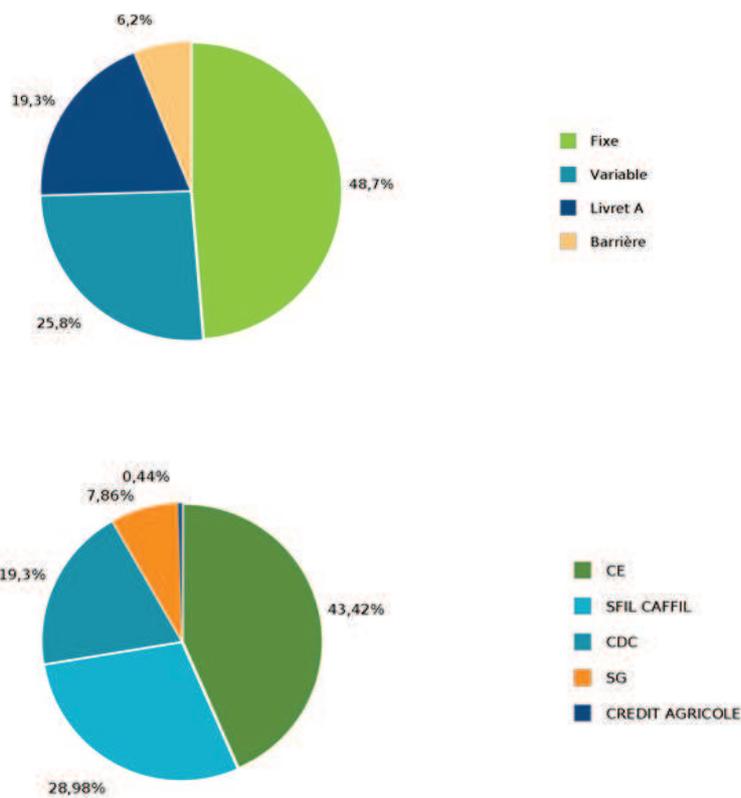
Le montant de la dette globale de la CAMVS est, au 31 août 2019, d'un montant de 30,5M€, d'une durée résiduelle moyenne de 13,65 ans. Sa durée de vie moyenne est de 7,14 ans.

La part de la dette dite à taux fixe avec un capital restant dû de 14,8M€ et un taux moyen de 2,55% représente 48,69% de la dette de la communauté.

La part de variable représente 25,84% de la dette de la CAMVS pour un taux moyen de 0,54% correspondant à un capital restant dû de 7,8M€.

Le livret A est la dernière catégorie notable de dette avec 19,30% d'exposition pour un taux moyen de 1,81% et un capital restant dû de 5,9M€.

La répartition de la dette par prêteurs et par type d'emprunt est la suivante :



Le principal prêteur de la Communauté est la Caisse d'Épargne pour 43,42% de la dette.

En 2019, la communauté a amorti le capital de la dette à hauteur de 2,4M€.

Pour 2020, le besoin d'emprunt sera calibré en fonction des consommations.

Sans prendre en compte les nouvelles mobilisations annuelles qui seront nécessaires pour financer les programmes d'investissement, l'évolution des annuités sur les prochains exercices suivrait la tendance suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours au 1er janvier	32 204 623,95 €	32 764 097,94 €	30 290 391,59 €	27 789 531,17 €	25 294 088,27 €	12 751 164,33 €
Capital payé sur la période	2 440 526,01 €	2 473 706,35 €	2 500 860,42 €	2 495 442,90 €	2 523 489,69 €	2 111 051,28 €
Intérêts payés sur la période	611 588,09 €	584 579,31 €	525 700,81 €	475 835,26 €	427 101,36 €	188 118,70 €
Taux moyen sur la période	1,88%	1,78%	1,73%	1,71%	1,68%	1,50%

Face aux besoins de financement futurs, la communauté doit rester vigilante sur son niveau d'épargne, afin de ne pas laisser se dégrader son ratio de désendettement.

2.2 LES BUDGETS ANNEXES

La communauté d'agglomération compte quatre budgets annexes avec l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, le parc d'activité des Prés d'Andy. Au 1^{er} janvier 2020, un budget annexe « eau potable » complètera les budgets annexes en application de la loi NOTRe.

2.2.1 Budgets annexes de l'assainissement Collectif et non collectif

- L'assainissement collectif

Le budget assainissement de la communauté permet de traiter 13 millions de mètres cube d'eaux usées.

Les charges à caractère général augmentent alors que les recettes sont stabilisées avec un niveau sensiblement équivalent au budget primitif 2019. Le virement à la section d'investissement s'élève à 360K€.

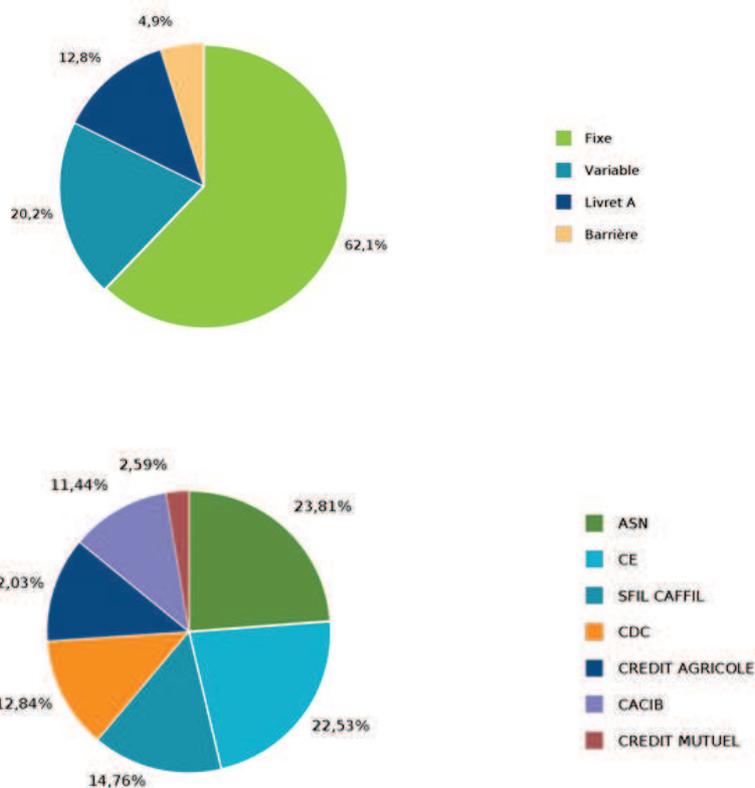
En investissement, l'année 2020 marquera la poursuite des études stratégiques comme le schéma directeur d'assainissement, l'extension des STEP et l'abattement de l'azote sur la STEP de Dammarie-lès-Lys.

Dans le cadre de la gestion Patrimoniale, la réhabilitation de réseaux sera également reconduite pour 2M€ avec notamment des travaux de réhabilitations de réseaux, de création d'un bassin d'orage, de remplacement et de dévoiement de canalisations.

En matière d'endettement au 31 août 2019, la dette s'élève à 11,58M€. Sa durée résiduelle moyenne est de 16,61 ans et sa durée de vie moyenne de 9,31 ans. Pour l'année 2019, le remboursement s'élevait à 1,17M€ dont 197K€ d'intérêts.

Le taux moyen se maintient à 1,63% en raison des emprunts souscrits auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie à taux 0.

La dette est constituée de manière suivante :



- L'assainissement non collectif

À ce jour, l'assainissement non collectif des 20 communes de l'agglomération regroupant au total 712 ANC est géré au moyen de quatre modes différents :

- par le service assainissement pour les communes historiques,
- par un contrat de prestation sur les communes de Lissy et Limoges-Fourches,
- par le PNR sur Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière,
- par un contrat de délégation de service public pour la commune de Maincy.

Ces quatre modes de gestion induisent une iniquité de traitement financier entre les usagers de ce service.

Afin d'assurer l'égalité de traitement et la continuité de service public aux usagers des communes, l'objectif de 2020 est de poursuivre dans l'objectif d'un même niveau de service pour l'ensemble du territoire, ainsi qu'une harmonisation du coût de la prestation.

2.2.2 Le Budget annexe « Les Prés d'Andy »

Le budget « Les Prés d'Andy » retrace les opérations d'aménagement de la zone d'activités de Saint-Germain-Laxis.

La commercialisation sera poursuivie comme pour les années précédentes.

2.2.3 Le Budget annexe « Eau Potable »

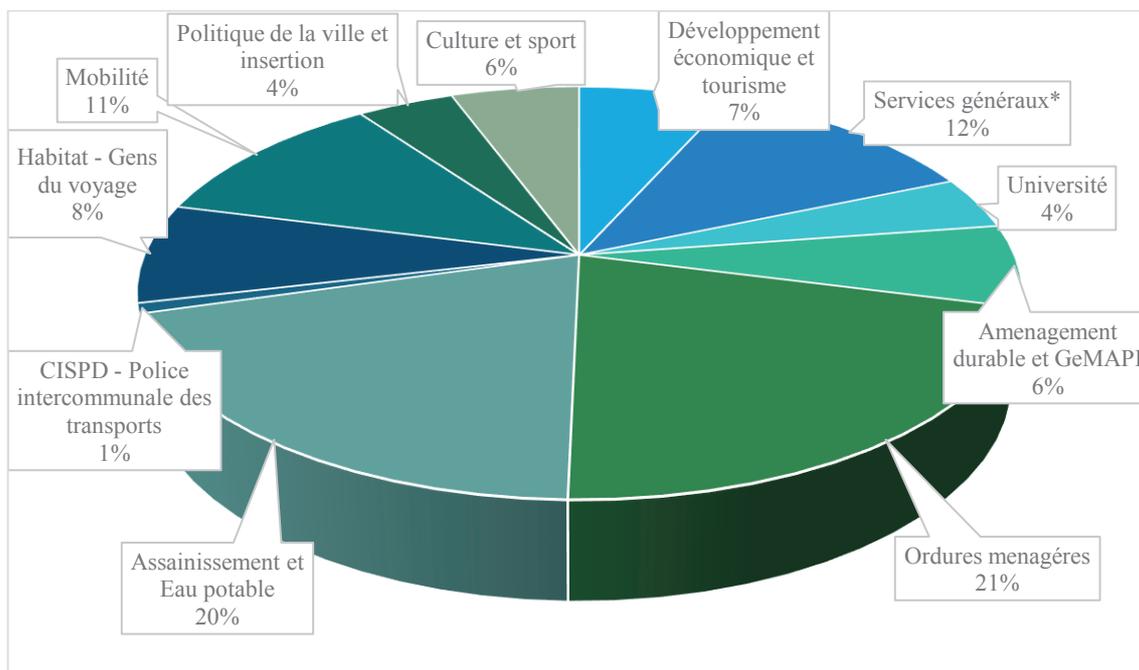
Compte tenu du transfert à venir, la Communauté propose un budget 2020 dans la continuité des actions mises en œuvre par les communes au cours des années précédentes. En fonctionnement, le budget de l'eau potable s'élèvera à 1,8M€.

Les dépenses d'investissement débuteront dès 2020 avec plusieurs projets comme la mise en place d'un schéma directeur de l'eau potable (400K€), des frais pour la réhabilitation des réseaux (734K€) et des projets d'études sur certaines infrastructures du territoire (290K€) pour un montant total de 1.4M€.

Compte tenu des importantes sommes à investir, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt sur le budget de l'eau potable afin de mener les projets développés ci-dessus.

3. DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DES HABITANTS

Le graphique ci-dessous représente la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement (y compris la masse salariale) par politique publique.



*Les services généraux globalisent les fonctions support de la Communauté d'agglomération (la direction générale, les ressources humaines, les finances, la direction juridique, la direction mutualisée des systèmes d'information, les fonds européens, la communication, le cabinet, les fêtes et manifestations, la protection des données, et le patrimoine).

Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire
Le développement économique

<p>Chiffres clés</p> <p>23 parc d'activités, dont 12 gérés par la CAMVS</p> <p>16,6 kms de voirie et plus de 500 points lumineux.</p> <p>51 000 emplois</p> <p>8 000 entreprises</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 265 620 €</p> <p>Autres dépenses de fonctionnement : 928 677 €</p> <p>Dépenses d'investissement : 1 422 000 €</p> <p>Recettes de Fonctionnement : 327 500 €</p>	<p>Le contexte</p> <p>En 2019, le service développement économique s'est notamment consacré à la valorisation de l'offre foncière et immobilière du territoire. Cette action s'est concrétisée par la réalisation de travaux et l'implantation d'une entreprise sur le Tertre de Montereau, la vente de terrains aux « Près d'Andy » et sur le Marché des Grais, ainsi que par la commercialisation des surfaces de l'Hôtel des Artisans, désormais intégralement loué.</p> <p>Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises endogènes, en particulier le soutien à la création et au développement d'entreprises, occupe une grande partie de l'activité du service. Une douzaine de réunions en partenariat avec la CCI et avec Seine-et-Marne Attractivité a été réalisée dans nos locaux. De plus, plusieurs entreprises du territoire ont bénéficié d'un dispositif étatique intitulé « convention de revitalisation ».</p> <p>Enfin, ces missions sont complétées par l'animation du tissu économique, qui s'est illustrée par des événements importants, comme le Happy Business Day, les rencontres de l'entrepreneuriat, le Business tour de Choose Paris Region, une réunion d'information aux entreprises à Dammarie-lès-Lys ou la manifestation des 20 ans d'Initiative Melun Val de Seine.</p> <p>Au-delà, plusieurs actions, notamment en lien avec nos filières prioritaires, ont eu lieu sur le territoire (Activités du pôle Vitagora®, dont la rencontre autour de l'agriculture urbaine ou le French Fab Tour à Villaroche). La CAMVS sera à nouveau présente sur le salon d'immobilier d'entreprise (SIMI) au mois de décembre 2019 à Paris.</p> <p>Dans le cadre du Contrat d'Interêt National, plusieurs études ont été lancées ou réalisées (notamment la définition d'un plan d'actions économiques, mais aussi les études sur l'accessibilité, le positionnement stratégique et l'aménagement du secteur de Villaroche, sans oublier les travaux sur l'attractivité pour les salariés).</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>La poursuite des objectifs du CIN constitue une première ligne directrice pour renforcer le pôle industriel autour de l'aérodrome à Montereau-sur-le-Jard. La commercialisation des terrains restants (Marché des Grais et Tertre de Montereau) s'inscrit dans la même logique. La réalisation de l'étude concernant la stratégie du développement économique intercommunale et les travaux sur la requalification de nos ZAE constitueront des éléments clé dans l'activité du service en 2020. Durant cette année, il sera également nécessaire de mener des études pré-opérationnelles pour développer l'offre foncière sur la frange sud du territoire, notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry et à Pringy.</p> <p>De plus, en vue de mettre en adéquation l'offre et la demande, il sera essentiel de mieux recenser les offres immobilières et foncières, mais aussi de réfléchir à la création de nouvelles opportunités. Le processus de requalification des ZAE, aidera à optimiser l'utilisation des parcelles et à augmenter l'attractivité de nos parcs d'activités. La finalité est de faciliter de nouvelles implantations et d'attirer plus d'investisseurs, afin de renouveler le bâti existant. Un troisième élément important consiste à parfaire l'animation économique de notre territoire. Une série de rendez-vous B2B, intitulés « Business Contacts », est prévue, en relation avec les acteurs. S'y ajoute des manifestations à l'hôtel des artisans qui compte désormais 16 locataires. Le dernier point concerne le renforcement du marketing territorial afin d'augmenter notre visibilité et d'améliorer la perception de notre territoire.</p> <p>Pour les ZAE, seront poursuivis la réalisation des travaux de remise à niveau du patrimoine viaire et ceux sur l'accessibilité des trottoirs, le diagnostic du réseau d'éclairage public et la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public des ZAE diagnostiquées en 2018 afin d'enregistrer une baisse significative des consommations électriques. Il devrait être amorcé le remplacement de la signalétique des ZAE afin de renforcer la visibilité des entreprises et faciliter l'orientation des usagers.</p>
---	---

Le développement et la diversification de l'offre universitaire sur le territoire
Université / enseignement supérieur

<p>Chiffres clés</p> <p>Nombre d'étudiants sur le territoire au 01/01/2019 : 4266</p> <p>Nombre de d'étudiants inscrits à l'institut de droit et d'économie Paris II Panthéon-Assas – année universitaire 2017-2018 : 2 094 2018-2019 : 2 188 – année universitaire 2019-2020 (au 18/10/2019) : 2245</p> <p>Répartition par filières (2019-2020) : Droit : 1 500 L1 : 822 L2 : 386 L3 : 292</p> <p>Economie-gestion : 304 L1 : 201 L2 : 103</p> <p>AES : 288 L1 : 191 L2 : 59 L3 : 38</p> <p>Formation permanente : 153</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 330 630 €</p> <p>Montants des subventions accordées à l'université : 591 700 €</p> <p>Autres dépenses de fonctionnement : 491 049 €</p> <p>Dépenses d'investissement : 1 136 350 €</p>	<p>Le contexte</p> <p>L'enseignement supérieur joue un rôle important sur le territoire et soutient sa stratégie de développement économique, notamment tournée vers les filières innovantes et à haute valeur ajoutée.</p> <p>L'Institut de droit et d'économie de Melun, créé en 1987 dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités territoriales et l'Université Panthéon-Assas, permet aujourd'hui au territoire de contribuer significativement à la dynamique régionale en matière d'enseignement supérieur, qui fait de la région-capitale un des principaux pôles mondiaux du savoir. Ainsi, l'Université Paris II Panthéon-Assas accueille à Melun près de 2 200 étudiants en licences de droit, d'économie-gestion et d'AES mais aussi en formation continue, en plein centre-ville sur l'Île Saint-Etienne.</p> <p>Au-delà de l'Université, l'offre locale d'enseignement supérieur se compose également de formations offertes par l'EOGN, de diverses sections de BTS techniques ou tertiaires et de classes préparatoires littéraires, économie-commerce ou scientifiques offertes par le Lycée Jacques Amyot. Par ailleurs, le Centre des Musiques Didier Lockwood à Dammarie lès Lys propose des formations supérieures en partenariat avec l'Université Evry Val d'Essonne. Il délivre un diplôme national supérieur professionnel de musicien et une licence musique et arts du spectacle.</p> <p>Le territoire comptait au 1^{er} janvier 2019 un total de 4 266 étudiants.</p> <p>Considérant l'intérêt de compléter cette offre afin de conforter le positionnement de l'agglomération comme pôle universitaire majeur du Sud-Est francilien, la CAMVS s'est engagée dans le développement d'une nouvelle filière en accueillant à la rentrée 2019, en lien avec l'université Paris-Est Créteil, des étudiants en médecine. En effet, l'offre de formations en santé en Seine-et-Marne est faible et ne permet pas de limiter la fuite des étudiants, futurs professionnels de santé, sur Paris. La CAMVS s'est donc inscrite dans la construction d'un projet territorial commun porté par l'université Paris XII - Paris-Est Créteil (UPEC) pour le Sud de la Seine-et-Marne. A ce titre, une nouvelle antenne de l'UFR santé de l'UPEC se développe à Melun depuis septembre 2019, permettant à terme aux étudiants de réaliser leurs études de santé, en relation avec le Santépôle récemment ouvert. Ils sont accueillis sur le site de l'immeuble « Gallieni », sur une surface de 1 500 m² face à la gare de Melun.</p> <p>Ainsi que cela est déjà le cas avec Paris II, une convention de partenariat a été conclue le 22 mai 2019 avec l'UPEC.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2019</p> <p>Les conventions de partenariat avec les deux universités se poursuivent.</p> <p>Les travaux d'aménagement des locaux universitaires occupés par Paris II se poursuivront à hauteur de 1,136 M€ pour l'exercice 2020.</p>
---	---

Promotion du tourisme

Tourisme

Chiffres clés

Fréquentation 2018 (au 30/09/2018) :
 10 000 visiteurs
 Dont :
 . Melun 1 500
 . Seine et Marne 5 700
 . Autres départements 2 500
 . Etranger 300

Abonnés réseaux sociaux :
 . Facebook : 4 286 (+21%)
 . Instagram : 998 (+45%)
 . Twitter : 1 141 (+5%)
 . Newsletter : 2 177

Connexions site internet :
 . 18 700 (+44%)
 . durée moyenne 2 mn 11 s

Budget 2020

Reversement de la Taxe de Séjour à l'Office de Tourisme : 250 000 €

Subventions pour contraintes de service public : 304 369 €

Le contexte

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est compétente en matière de promotion du tourisme depuis le 1^{er} janvier 2017. L'Office de Tourisme Melun Val de Seine a ensuite été créé par délibération du Conseil Communautaire le 16 octobre 2017. Il est en activité, sous statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), depuis le 1^{er} janvier 2018. Aux termes de ses statuts, l'agglomération lui a confié pour missions l'accueil et l'information des touristes, la promotion du territoire, la coordination des professionnels du tourisme, la commercialisation et le développement de services et produits touristiques. Il met en œuvre un plan d'actions en cohérence avec les orientations de la politique touristique de la Communauté d'Agglomération.

Les deux premières années 2018 et 2019 ont permis de construire les bases d'un Office appelé à se développer fortement dans les prochaines années (structuration des équipes et renforcement des compétences « métier », recrutements, plan d'actions...).

Après un record de fréquentation en 2018, la fréquentation touristique en Île-de-France et en Seine-et-Marne reste en hausse en 2019, malgré les mouvements sociaux du 1^{er} trimestre et les effets du Brexit. La tendance s'est confirmée à partir d'avril, et spécifiquement en juin grâce aux événements professionnels et sportifs organisés en Île-de-France, aux premiers rangs desquels la Coupe du Monde Féminine de football. L'OTMVS doit profiter et bénéficier de cette situation favorable.

Les objectifs pour l'année 2020

L'année 2020 sera consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'actions de développement touristique sur le territoire sur les pistes stratégiques suivantes :

- Assurer les fondamentaux
- Exister, être visible, se différencier
- Mailler le territoire par une offre large qui s'inscrit en complémentarité avec les territoires environnants.

L'Office de Tourisme doit donc poursuivre et consolider sa structuration interne (réorganisation de l'accueil suite aux travaux de l'Espace Saint-Jean, développement de la communication et des supports BtoB et BtoC, développement des actions de promotion, des partenariats avec les communes du territoire et avec les organisateurs de grands événements comme Air Legend Show, Locomotion en fête, ...) et optimiser ses ressources fiscales de Taxe de Séjour par une identification précise de tous les hébergeurs (57 identifiés à ce jour).

L'Office doit par ailleurs renforcer sa visibilité par une labellisation, gage de crédibilisation d'une destination touristique. Après l'obtention du label « Accueil Vélo » en 2019, le Label « Office de Tourisme de catégorie 2 » sera recherché en 2020, ainsi que la certification Qualité Tourisme.

Enfin, sur le plus long terme, l'Office continue de construire et promouvoir une marque de destination « Melun Val de Seine », développe et structure l'offre touristique du territoire (notamment tourisme d'affaires, loisirs nature, tourisme familial...).

Politique d'aménagement durable
Les projets d'aménagement

<p>Chiffres clés</p> <p>6 projets dont 4 inscrits au CIN</p> <p>Quartier Centre Gare : 1,7M€</p> <p>Quartier Saint Louis : 116,3K€</p> <p>Etudes de restructuration urbaine de zones d'activités : 320 K€</p> <p>256K€ pour la valorisation des richesses agricoles et naturelles du territoire : près de 107 K€ d'études (plan paysage et schéma des réseaux chaleur) et 149K€ en participation à l'entretien d'espaces forestiers structurants</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 385 260€</p> <p>Dépenses de fonctionnement au titre de contributions (chapitre 65) : 159 000 €</p> <p>Autres dépenses de fonctionnement : 87 910 €</p> <p>Dépenses d'investissement : 3,2M€</p>	<p>Le contexte</p> <p>Les dépenses de la CAMVS se concentrent pour une grande majorité sur une seule opération, dont l'intérêt communautaire a été confirmé en mai 2017 : le Quartier Centre Gare. Les négociations avec la SNCF ont permis de déboucher sur une mise à disposition du foncier de la Halle Sernam à l'automne 2019 afin d'engager une première tranche de démolition et de poursuivre les travaux de libération du foncier ferroviaire sur l'année 2020 qui permettra à la CAMVS d'acquérir le foncier.</p> <p>Avec l'ambition de renforcer son attractivité et de dynamiser son développement, l'Agglomération s'est fixée au travers du CIN des axes prioritaires d'intervention parmi lesquels, l'amélioration de la situation du logement et de la qualité de vie ainsi que la valorisation des richesses agricoles et naturelles du territoire : la poursuite en phase pré-opérationnelle de la reconversion du Quartier Saint Louis, l'élaboration d'un plan de paysage sur la Vallée de l'Ancoeur, l'étude d'un schéma directeur des réseaux de chaleur.</p> <p>La CAMVS s'est engagée au 3^{ème} trimestre 2019 dans des études de restructuration de fonciers à vocation économique, dans le but de développer l'emploi local, sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, en partenariat financier avec la commune.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>La poursuite des objectifs inscrits au CIN donneront lieu à trois champs d'intervention majeurs de la CAMVS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concrétiser une première étape opérationnelle en faveur de la restructuration des abords de la gare de Melun - Contribuer significativement à l'émergence d'une nouvelle offre diversifiée de logements à court terme : finalisation des études pré-opérationnelles en partenariat avec l'EPA Sénart sur le Quartier Saint Louis afin d'aboutir à la définition d'un premier périmètre opérationnel au 2^{ème} semestre 2020, la prise en compte des enjeux de transition énergétique dans les projets d'aménagement par la définition d'une programmation dans le cadre du schéma directeur intercommunal du réseau de chaleur. - Améliorer le cadre de vie sur le territoire en prenant appui sur ces pôles d'attractivité et valoriser des entités géographiques pour concourir au développement de l'activité touristique et de loisirs de l'agglomération : élaboration du plan de paysage du Val d'Ancoeur. - Faire aboutir les études de restructuration/extension de fonciers à vocation économique afin de pouvoir déboucher le cas échéant sur le lancement d'opérations d'aménagements intégrant une programmation économique renouvelée.
---	---

Politique d'aménagement durable
Collecte et traitement des ordures ménagères

Chiffres clés

Tonnages

- OM : 36 921
- Emballages : 2 916
- Déchets verts : 7 033
- Verres : 2 020
- Journaux magazines : 848
- Textiles : 261
- Encombrants : 1 039

TEOM

- Montant 2018 : 13 231 012 €
- Montant 2019 : 12 996 189 €

1- Taux 2018

- Agglo centrale : 8,31%
- Limoges-Fourches et Lissy : 11,48%

2 - Taux 2019

- Agglo centrale : 7,90%
- Limoges-Fourches et Lissy : 11,48%

Budget 2020

Masse salariale prévisionnelle : 51 410€

Autres dépenses de fonctionnement : 13 160 140 €

TEOM estimée : 13 256 113 €

Autres recettes : 200 000 €

Taux envisagés pour 2020

- Agglo centrale : 7,90%
- Limoges-Fourches et Lissy : 11.48%

Le contexte

L'exercice de cette politique a été transféré au Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (SMITOM), qui organise à la fois la collecte et le traitement des déchets.

L'année 2019 s'est distinguée par le lancement de la généralisation du dispositif allo encombrant pour un coût de 44 400.00 € HT incluant le déploiement et les ressources humaines. Le déploiement s'est fait en partenariat avec les communes et le SMITOM.

Une nouvelle baisse de la cotisation au SMITOM, dont le montant 2019 a été fixé à 22€HT par habitant, a permis d'envisager une nouvelle réduction de la fiscalité pour les habitants du territoire couvert par le SMITOM. Au total, entre 2017 et 2019, la baisse des taux de TEOM conduit à une baisse de la pression fiscale de plus de 1M€.

Le marché de collecte a été prolongé par avenant pour une durée de 2 ans. Un groupe de travail constitué d'élus créé en 2019, a analysé la situation et fait des propositions d'amélioration (traitement et collecte). Les modifications seront prises en compte dans le futur marché de collecte lancé par le SMITOM en 2020.

L'usine de valorisation du SIETOM a brûlé le 09 janvier 2019 alors que les travaux de réhabilitation se terminaient. Les déchets ont alors été dispatchés vers les usines de Saint Thibault des vignes et Vaux le Pénil. Suite à l'incendie du centre de tri de Saint Thibault, l'intégralité des déchets sont acheminés vers Vaux le Pénil. Une enquête est en cours pour déterminer les origines des deux sinistres.

Les objectifs pour l'année 2020

En 2020, le SMITOM poursuit le dispositif d'application de la redevance spéciale afin de diminuer le coût de la collecte sur la part des ménages et faire peser ce coût sur la collecte réelle des redevables assujettis.

Le SMITOM, à la demande des élus, souhaite expérimenter un dispositif de broyage de déchets verts à domicile. Le coût de l'expérimentation est estimé à 60 000€HT.

Le futur marché de collecte devra intégrer l'utilisation de véhicules plus propres. Une station GNV réalisée en périphérie du SMITOM par le SDMESM en 2020, viendra complétée le dispositif.

Perspectives d'évolution : Demandes récurrentes des usagers de prise en charge d'un champ plus large de déchets (déchets d'équipement électriques et électroniques, gravats, autres. Le coût de l'expérimentation d'un service différencié est estimé à 20 000€HT.

Des études sont en cours pour la reconstruction du centre de tri de Tournan. La durée des travaux est estimée à 4 ans.

Politique d'aménagement durable
L'assainissement collectif

<p>Chiffres clés</p> <p>8 stations d'épuration</p> <p>650 km de réseaux</p> <p>80 postes de relevage</p> <p>24 bassins d'orage</p> <p>13 millions de m3 d'eaux usées et pluviales traitées chaque année</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 392 280 €</p> <p>Autres dépenses de fonctionnement : 5 342 962 €</p> <p>Dépenses d'investissement : 4 093 000 €</p>	<p>Le contexte</p> <p>L'année 2019 a été marquée par le lancement du schéma directeur d'assainissement sur les 20 communes de l'Agglomération afin de passer d'une logique curative à une logique préventive. Ce schéma, une fois adopté, permettra de poser les bases d'une gestion patrimoniale ainsi que des études stratégiques de dimensionnement des stations d'épuration. Ces études doivent nous permettre d'anticiper le vieillissement des réseaux et saturation de nos stations d'épuration.</p> <p>Les arrêtés d'exploitation des stations d'épuration de Dammarie-Les-Lys et Boissettes ont été renouvelés. En mai 2019, la procédure de renouvellement de la concession d'assainissement Seine-Port a été initiée avec une l'intégration de Pringy pour une mise en œuvre au 01/01/2020.</p> <p>2019 a été marquée par le lancement d'études en vue de la réalisation des travaux sur 2020 (Etude de faisabilité d'extension des stations d'épuration de Dammarie-Les-Lys et Boissettes, Etude pour la construction du bassin d'orage (BREP 4) sur Vaux-Le-Pénil, Etude sur les micropolluants, Etude de raccordement Loup/Bergères/ Pavillon Boissise-La-Bertrand).</p> <p>Dans le cadre de la gestion patrimoniale, des travaux de réhabilitation, de dévoiement ou de création de réseaux d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales ont été menés : quai Lallia (Le Mée sur Seine), phase 1 pour la rue des 3 moulins (Melun), avenue de Fontainebleau (Saint-Fargeau-Ponthierry), rue des écoles (Pringy), sentier du petit bois (Saint-Fargeau-Ponthierry), rue Honoré Daumier (La Rochette) ainsi que la construction d'un poste de refoulement rue des Praillons à Boissettes.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>Les études stratégiques initiées en 2019 seront prolongées sur 2020 notamment le schéma directeur d'assainissement et l'extension des stations d'épuration. Le rendu du schéma directeur d'assainissement est prévu pour septembre 2020. À l'issue des différentes phases, les zonages Eaux Pluviales et Eaux Usées seront soumis à enquête publique.</p> <p>Les travaux de création du bassin d'orage (BREP 4) sur Vaux-le-Pénil seront débutés. 2020 devrait également permettre de lancer la maîtrise d'œuvre pour l'abattement de l'azote sur la station d'épuration de Dammarie-les-Lys et celles relatives à l'extension des stations d'épuration de Dammarie-les-Lys et Boissettes.</p> <p>Dans le cadre de la gestion patrimoniale, la réhabilitation de réseaux sera également reconduite. (Seconde phase de travaux Rue des Trois Moulins Melun, rue de la Procession Limoges-Fourches, rue de la 7^e division blindée Melun) ainsi que le dévoiement ou le remplacement de canalisations (rue Creuse Le Mée-sur-Seine, rue René Coty et rue Flammarion Melun).</p>
--	---

Politique d'aménagement durable**L'eau potable**

<p>Chiffres clés</p> <p>610 km de réseaux</p> <p>7 ouvrages de reprise et surpression</p> <p>15 ouvrages de stockages</p> <p>23 150 m3 de stockage</p> <p>31 900 m3 d'eau potable produit par jour</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 170 670€</p> <p>Autres dépenses de fonctionnement : 725 550€</p> <p>Dépenses d'investissement : 1 462 700€</p>	<p>Le contexte</p> <p>La loi NOTRe du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des communes vers les EPCI à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2020. Le transfert de la compétence a été acté par arrêté préfectoral n°2019/DRCL/BLI n°75 depuis le 25 juillet 2019.</p> <p>Afin d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2020 pour le transfert obligatoire de la compétence eau potable, la Communauté a missionné un bureau d'études pour l'assister dans la réalisation de ce transfert.</p> <p>L'état des lieux mené sur l'ensemble des 20 communes nous a permis d'évaluer la situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité de services types et de proposer une mise à niveau. Après étude plusieurs scénarios de gestion de cette compétence à compter de 2020 par les élus, un niveau de service a été validé par l'exécutif et sera mis en œuvre en 2020. Le taux de renouvellement moyen des réseaux est maintenu à 0,5% en 2020.</p> <p>La convergence tarifaire pourrait être déclinée dès 2022 sur une période de 10 ans, conformément à la décision du comité de pilotage du 26 juin 2019.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>L'année 2020 sera marquée par la prise de compétence au 1^{er} janvier par la CAMVS.</p> <p>La CAMVS se substituera aux communes dans la gestion, l'exploitation, la programmation de travaux et la production d'eau potable.</p> <p>L'année 2020 sera marquée par le lancement du schéma directeur d'eau potable sur les 20 communes de l'Agglomération afin de passer d'une logique curative à une logique préventive et poser les bases d'une gestion patrimoniale dont le but est de réduire les pertes d'eau et de sécuriser la ressource en eau.</p> <p>En 2020, la CAMVS assurera le renouvellement des canalisations identifiées comme prioritaires après analyse des rapports annuels des délégataires. Les travaux amorcés par les communes en 2019, seront poursuivis en 2020 et supportés par le budget communautaire. Plusieurs projets sont identifiés et les dépenses fléchées au BP 2020, notamment le dévoiement de la canalisation structurante Melun-Rubelles nécessaire aux aménagements de la RD 605. Des études sur les travaux de renouvellement de réseaux, réhabilitation de réservoirs notamment Montaigu à Melun et Tilly à Saint-Fargeau-Ponthierry et le déploiement de la sectorisation seront lancées.</p> <p>Les tarifs 2020 de l'eau, similaires à ceux de 2019, seront votés en décembre 2019 par le conseil communautaire qui a validé la création du budget annexe dans sa séance du 30 septembre 2019.</p>
--	---

Politique d'aménagement durable
L'assainissement non collectif (SPANC)

<p>Chiffres clés</p> <p>712 ANC répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agglomération : 265 • Saint-Fargeau-Ponthierry Pringy/Villiers-en-Bière : 107 • Maincy : 89 • Lissy/Limoges-Fourches : 251 <p>Nombre de contrôles en 2019 : 16</p> <p>Budget 2020</p> <p>Dépenses de fonctionnement : 7 000€</p>	<p>Le contexte</p> <p>En application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, compétente en matière d'assainissement, a créé dès 2006 le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin d'assurer les missions de contrôle des installations d'assainissement autonome.</p> <p>Le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine s'est étendu en 2016 puis en 2017 aux communes de Lissy, Limoges-Fourches, Maincy, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Villiers-en-Bière.</p> <p>À ce jour, l'assainissement non collectif des 20 communes de l'agglomération regroupant au total 712 ANC est géré au moyen de quatre modes différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par le service assainissement pour les communes historiques, • Par un contrat de prestation sur les communes de Lissy et Limoges-Fourches, • Par le PNR sur Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière, • Par un contrat de délégation de service public pour la commune de Maincy. <p>Ces quatre modes de gestion induisent une iniquité de traitement financier entre les usagers de ce service. En effet, le coût de la prestation varie entre 73,50 € et 320€.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>Afin d'assurer l'égalité de traitement et la continuité de service public aux usagers des communes, l'objectif de 2020 est de fixer le même niveau de service pour l'ensemble du territoire, ainsi qu'une harmonisation du coût de la prestation.</p>
---	--

Politique d'aménagement durable
La GEMAPI

<p>Chiffres clés</p> <p>4 syndicats présents sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières, de cycle de l'eau (SIARCE) - Syndicat Mixte des Quatre Vallées de la Brie (SM4VB) - Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA) - Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE). <p>Budget 2020</p> <p>Dépenses d'investissement : 410 000 €</p> <p>Dépenses de Fonctionnement : 175 054 €</p>	<p>Le contexte</p> <p>Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence GEMAPI a été transférée à l'Agglomération Melun Val de Seine au 1er janvier 2018.</p> <p>En 2019 la gestion de la GEMAPI a été confiée au Syndicat mixte des 4 vallées de la Brie (SM4VB) pour le secteur de l'Almont et ses affluents.</p> <p>En 2019, le SEMEA a lancé son schéma directeur de prévention des inondations. Les travaux de restauration initiés par le SEMEA en 2019 dans le Parc Pringy permettront de rétablir une continuité écologique de la rivière Ecole.</p> <p>Le SIARCE conduit en 2019, pour le compte de la CAMVS, une étude d'aménagement et de valorisation des berges.</p> <p>Cette étude consiste à faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état des lieux et diagnostic • L'inventaire technique des infrastructures • La cartographie du territoire (relevé détaillé des cours d'eau, zones humides...) • Accompagner l'Agglomération pour le choix du mode de gestion (régie, syndicats). <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>Le SM4VB lance son schéma directeur en 2020. Cette étude vise à définir une programmation de travaux à l'horizon 2022 pour lutter contre les inondations de l'Almont.</p> <p>En 2020, le SEMEA lance une mission de maîtrise d'œuvre de restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de la rivière Ecole (aval du pont SNCF pour les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Boissise-Le-Roi).</p> <p>Le programme pluriannuel d'actions corrélant l'ensemble des enjeux afférentes aux berges de Seine sera présenté en 2020 par le SIARCE, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'état des berges face au risque d'inondation et d'érosion • l'écologie fonctionnelle • le paysage • le cheminement • le tourisme et les loisirs.
---	--

Amélioration de la situation du logement et pour une qualité de vie plus sécurisée des populations CISPD

<p>Chiffres clés</p> <p>5 associations d'aide aux victimes, l'accès au droit et à la récidive.</p> <p>9 caméras de vidéoprotection de la ZAE de Vaux-le-Pénil.</p> <p>5 agents de police municipale intercommunale.</p> <p>1 séminaire des polices municipales et la formation des acteurs institutionnels du territoire</p> <p>1 action diplômante (20 jeunes des quartiers attirés par les métiers de la sécurité publique).</p> <p>6 dispositifs (3 conclus et 3 en cours de conclusion) relatifs à la sécurité et à la prévention de la délinquance</p> <p>5 Groupes de Travail Opérationnel (nominatif, thématique, coordination et de gestion opérationnelle) et les 4 GPO PN</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 388 890 €</p> <p>Dépenses de fonctionnement : 75 685 €</p> <p>Dépenses d'investissement : 31 166 €</p>	<p>Le contexte</p> <p>L'année 2019 a permis de poursuivre l'effort de soutien aux associations d'aide aux victimes, d'accès au droit et de lutte contre la récidive. Elle a permis aussi le déploiement de la vidéo-élucidation sur la ZAE de Vaux-le-Pénil.</p> <p>Un séminaire d'actualité sur les polices municipales est organisé le 22 novembre 2019 à l'EONG. Il permettra une vision éclairée et prospective et ainsi de guider les décideurs dans leurs futurs choix techniques et politiques.</p> <p>Pour une agglomération, les transports sont vitaux, car ils font le lien entre les différentes communes. Aussi, dès juillet 2018, le conseil communautaire a décidé de la création d'une police intercommunale des transports pour permettre de lutter contre le sentiment d'insécurité mais aussi d'assurer la continuité du service public en protégeant les chauffeurs. Tout au long de l'année 2019, cinq policiers municipaux intercommunaux ont été recrutés afin de sécuriser le réseau de bus très développé et les huit points d'arrêts gares empruntés par plus de 35 000 voyageurs chaque jour. Le début d'action opérationnel est prévu au 1er novembre 2019.</p> <p>Afin de favoriser l'accès des jeunes étudiants notamment des secteurs sensibles de l'agglomération aux métiers de sécurité, une Convention de partenariat « Module de Préparation aux Métiers de la Défense et de la Sécurité intérieure du district 8 de Seine-et-Marne » est en cours d'élaboration avec la Préfecture de Seine-et-Marne, l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et l'Institut pour l'Egalité des Chances de l'Université Panthéon-Assas. L'objectif est de favoriser un accès aux métiers de la sécurité pour un volume de 25 places. Ce dispositif complète l'action diplômante en cours (20 jeunes des quartiers attirés par les métiers de la sécurité publique).</p> <p>Enfin, plusieurs dispositifs sont conclus ou en cours de conclusion avec notamment une Convention avec le ministère des armées, la Convention interbailleurs des correspondants de nuit, la « Participation citoyenne intercommunale » avec une dotation de panneaux ad hoc, le « Contrat de lutte contre les violences faites aux femmes avec le démarrage d'un GTO Violences faites aux femmes et enfin la journée des métiers de la sécurité avec le CIRPA de La Rochette.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>L'année à venir permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer les premières patrouilles de police intercommunale ; - de conduire un diagnostic de sécurité en vue de doter le CISPD d'une nouvelle stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance ; - de mettre en place un plan de lutte contre les trafics de drogue sur le territoire ; - de doter la CAMVS d'un plan intercommunal de sauvegarde ; - de participer à la mise en place de la nouvelle stratégie départementale de prévention de la délinquance. <p>Sur l'année 2020, les études pour le déploiement de la vidéoprotection sont ciblées sur les ZAE suivantes : ZAE Chamlys à Dammarie les Lys; ZAE Saint Nicolas à Rubelles; et ZAE Marché Renard à Montereau sur le Jard.</p>
---	---

Amélioration de la situation du logement et pour une qualité de vie plus sécurisée des populations
Gens du voyage

<p>Chiffres clés</p> <p>Nombres de places des aires d'accueil de la CAMVS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aire de Melun : 46 places ▪ Aire de Vaux-le-Pénil : 12 places ▪ Aire de St Fargeau-Ponthierry : 40 places après extension <p>Montant des participations au SYMGHAV pour la gestion de 74 places en 2019 : 242 113 € (75% à la place-25% au nb d'habitants)</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 28 565€</p> <p>Dépenses de fonctionnement : 414 083€ dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant des participations au SYMGHAV pour la gestion de 98 places : 320 000 € (100% à la place selon les nouvelles modalités de calcul) - Adhésion GIP GDV : 26 650€ - MOUS marché AMO : 22 616 € - Subvention à l'association Le Rocheton : 18 000 € 	<p>Le contexte</p> <p>Le nouveau Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage 2020-2026, en cours d'élaboration, va fixer aux collectivités de nouvelles obligations de création d'aménagements (aire d'accueil, terrain de grand passage, terrain familial). Au titre du schéma précédent (2013-2019), la CAMVS devait produire une aire de grand passage de 200 places, 50 places en aire d'accueil et un aménagement pour un groupe sédentaire installé route de Brie à Melun.</p> <p>Le foncier envisagé permettant de réaliser le terrain de grands passages a fait l'objet d'une délibération de refus d'acquisition lors de la séance du 30 septembre dernier. Une solution pour une aire temporaire de grands passages doit être trouvée d'ici la fin de l'année 2019. La proposition du terrain du Bréau doit être analysée.</p> <p>L'extension de l'aire d'accueil de Guignes située dans le ressort du TGI de Melun est venue diminuer les obligations de la CAMVS. Après l'extension de l'aire d'accueil de Saint-Fargeau-Ponthierry, reste 8 places manquantes. La commission consultative départementale a accepté la proposition de la CAMVS de réaliser un terrain familial pour répondre à cette obligation. Des terrains ont été identifiés sur la commune de Dammarie-les-Lys et des études de faisabilité vont prochainement être lancées.</p> <p>La Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) initiée en 2017 pour les sédentaires installés sur un terrain propriété de la CAMVS route de Brie à Melun a été poursuivie. La solution opérationnelle retenue consistera en un réaménagement du site actuel en terrain familial.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>Les enjeux de l'année 2020 seront donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en œuvre un aménagement temporaire pour une aire de grands passages, - d'identifier un foncier pouvant accueillir un terrain familial de 8 places ainsi que le groupe familial qui souhaiterait s'y installer et d'engager les travaux, - de réaliser les travaux visant à la création d'un terrain familial route de Brie à Melun.
---	--

Amélioration de la situation du logement et pour une qualité de vie plus sécurisée des populations
Politique de l'Habitat

<p>Chiffres clés</p> <p>Nombre de demandes d'agrément reçues à fin août pour 2019 : 159 Nombre de demandes annoncées par les bailleurs et non encore reçues : 279 Objectif annuel délégation des aides à la pierre : 150</p> <p>Montants des subventions aux bailleurs demandées à ce jour pour 2019 : Sur fonds délégués : 516 400€ Sur fonds propres : 549 000 €</p> <p>Montants des subventions sur le parc privé attribuées à fin août pour 2019 : Anah : 367 813 € Mon Plan Rénov' : 59 947€</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 173 960€</p> <p>Dépenses de fonctionnement : 620 145 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ subventions aux associations ▪ frais AMO (élaboration PLH, suivi animation plan de sauvegarde, plateforme territoriale de rénovation énergétique) <p>Dépenses d'investissement : 2 300 050 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ subventions aux bailleurs sociaux sur fonds délégués et sur fonds propres ▪ subventions pour travaux copropriétés dégradées ▪ subventions aux particuliers (mon plan rénov') ▪ participation concession SPL pour ORI/OPAH-RU Melun et Gaillardon 	<p>Le contexte</p> <p>Par délibération du 1^{er} juillet 2019, le Conseil communautaire a lancé la procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH). La convention de Délégation des Aides à la Pierre (DAP) conclue en 2016, et dont seuls trois territoires bénéficient en Île-de-France, continue de poursuivre ces effets pendant l'élaboration du PLH.</p> <p>En ce qui concerne le parc public, l'année 2019 va être marquée par une programmation de logements sociaux très supérieure aux objectifs fixés à la CAMVS et qui permettra à l'ensemble des communes déficitaires de remplir les objectifs triennaux pour la période 2017-2019. Par ailleurs, la CAMVS a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de peuplement en élaborant sa charte intercommunale d'attribution qui pourra être approuvée en fin d'année.</p> <p>Pour ce qui est des actions sur le parc privé, outre le dispositif « Mon plan rénov' » sont à noter des avancées significatives sur les actions portant sur les copropriétés avec l'approbation par la préfecture de la préfiguration d'un plan de sauvegarde sur la copropriété Plein-Ciel, l'étude pré-opérationnelle en cours portant sur l'OPAH-RU en centre-ville de Melun mais également le démarrage en fin d'année des travaux sur la résidence Espace.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>Après désignation d'un bureau d'études, il conviendra de lancer la procédure d'élaboration du PLH qui se déroulera en 3 phases : réalisation d'un diagnostic, d'un document d'orientation et d'un programme d'actions.</p> <p>Les actions sur le parc public porteront sur les financements et agréments de logements sociaux dans le cadre des nouvelles obligations triennales 2020-2023 incombant aux communes déficitaires mais également sur la mise en œuvre de la politique de peuplement.</p> <p>Par ailleurs, les actions engagées sur le parc privé seront poursuivies et viendront s'y ajouter le lancement de deux nouvelles opérations programmées sur le territoire : une OPAH-RU sur le centre-ville de Melun dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville et le plan de sauvegarde de la résidence Plein Ciel.</p>
--	---

Maîtrise des déplacements à l'échelle de l'Agglomération

Mobilité

<p>Chiffres clés</p> <p>18 lignes de bus régulières (Melibus)</p> <p>2 Transports à la Demande</p> <p>85 véhicules</p> <p>Plus de 3,94 millions de km parcourus par les lignes Melibus, 510 000 km sur le Citalien</p> <p>7 403 665 validations en 2018 sur Melibus (+9.2% par rapport à 2017)</p> <p>70,6 km de liaisons douces</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 228 600€</p> <p>Dépenses de fonctionnement : 4 115 279 €</p> <p>Dépenses d'investissement : 2 551 000 €</p>	<p>Le contexte</p> <p>Dans un contexte de développement du territoire communautaire, qui génère une demande croissante en déplacements ainsi que de nombreuses nuisances quotidiennes (congestion, pollutions, ...), la mobilité représente un enjeu de taille afin d'adapter l'offre de transport à la multitude des besoins. Il apparaît par conséquent essentiel, pour améliorer le cadre de vie des administrés, mais également pour développer l'image et l'attractivité de notre territoire, de développer un ensemble d'actions visant à offrir des alternatives crédibles à l'usage de la voiture particulière à usage individuel.</p> <p>C'est notamment l'objectif des études mobilités inscrites au Contrat d'Intérêt National avec notamment le démarrage des études multimodales à l'été 2019 ou encore le lancement d'une consultation pour la réalisation du franchissement de Seine « Pont amont ». Ces études doivent, en effet, permettre de proposer les solutions les plus adaptées pour délester de façon significative l'Agglomération Melunaise de son trafic d'échange et de transit et améliorer le partage de la voirie.</p> <p>D'autres projets ont également été engagés ou réalisés en 2019 pour répondre à ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation de l'offre de transport sur les communes situées au Nord de Melun (restructuration de la ligne « G » permettant de desservir le pôle aéronautique de Villaroche ainsi que le nouveau quartier Woodi, la création de la ligne « T » pour assurer la desserte de Rubelles et Maincy, ou encore le développement du Transport A la Demande (TAD) sur l'ensemble des communes situées au Nord de Melun) ; • Le renforcement du TAD à Saint-Fargeau-Ponthierry ; • La restructuration du réseau de bus de Perthes avec la simplification des lignes scolaires et le développement de lignes régulières ; • Le développement des liaisons douces, avec notamment le lancement des travaux de la liaison entre Melun et le château de Vaux-le-Vicomte ; • La réalisation des études et le lancement des consultations d'entreprises pour la réalisation d'une Vélostation en gare de Melun. <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>L'année 2020 sera consacrée à la mise en œuvre d'études ou de projets visant à améliorer la mobilité et plus généralement le cadre de vie des administrés notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La finalisation du Plan Local de Déplacements, avec le lancement d'une enquête publique ; • La poursuite, en 2020, des études multimodales avec l'élaboration de scénarios, composés de plusieurs mesures /solutions combinées et phasées ; • La poursuite de son programme de mise en accessibilité des arrêts de bus ainsi que l'aménagement de liaisons douces, notamment pour finaliser les travaux de la coulée verte piétonne et cyclable vers le château de Vaux-le-Vicomte, ainsi que son prolongement vers Montereau-sur-le-Jard via Saint-Germain-Laxis, ou encore la réalisation d'aménagements permettant d'améliorer la continuité des itinéraires, sur la base du programme issu du schéma directeur des liaisons douces ; • Le lancement des services de la Vélostation ; • La poursuite des études du PEM en vue de l'adoption du schéma de principe.
---	--

Réduire les inégalités sociales et favoriser l'emploi et l'insertion
Le Contrat de Ville et ses actions

<p>Chiffres clés</p> <p>Equipe ingénierie : 16 ETP (dont 9 pour le programme de réussite éducative intercommunal)</p> <p>41 porteurs de projets soutenus</p> <p>77 actions financées</p> <p>Près de 17 000 personnes (adultes, élèves...) ont bénéficié des actions dont 70% résidants dans les QPV</p> <p>Subventions allouées : 55 500 € Santé 53 000 € Lien social 72 500 € Culture/Sport 107 500 € Education</p> <p>PRE : 400 enfants accompagnés 20 actions proposées – 184 000 € 25 prestataires et intervenants réguliers ou ponctuels</p> <p>Fonds de participation des habitants : 10 projets soutenus</p> <p>Budget 2020</p> <p><u>Masse salariale prévisionnelle</u> : 906 260€</p> <p><u>Autres dépenses de fonctionnement</u> : Subventions à allouer : 301 000 € 20 000 € pour le poste coordo CLSM PRE actions : 193 333 €</p> <p><u>Recettes</u> : 105 000 € pour les actions politique de la ville et CLS(CGET-ARS)</p> <p>330 000 € du CGET pour le PRE 52 300 € ITI Persévérance scolaire.</p>	<p>Le contexte</p> <p>En 2019, la Communauté d'agglomération a souhaité poursuivre et intensifier son action de réduction des inégalités sociales et territoriales des habitants, des quartiers en politique de la ville, sur les champs de l'éducation, de l'accès à la culture, de l'accès aux soins et de la mobilité, de l'emploi et de l'insertion.</p> <p>Une attention particulière et des moyens importants ont été alloués pour favoriser la réussite des élèves. La CAMVS a pérennisé et développé son soutien aux actions favorisant le lien entre l'école et les parents (Collège les Capucins, Collège Jean de la Fontaine, action « lire à la Maison) mais également l'accompagnement à la scolarité (association Tranquille dans ma ville, la Confédération syndicale des familles). Le Programme de Réussite Educative a permis d'accompagner individuellement près de 400 enfants et de proposer une vingtaine d'actions dans les domaines suivants : parentalité et éducation, développement personnel et estime de soi, persévérance scolaire et accès aux soins.</p> <p>Sur l'année scolaire 2018-2019, le « Plan persévérance scolaire » a touché 91 jeunes de 11 à 18 ans. 67 jeunes ont été accueillis par l'APAM dans le cadre du dispositif Alternative Suspension et 24 ont bénéficié d'un accompagnement individualisé dans le cadre du PRE 16-18 ans. La CAMVS s'est également engagée aux côtés des communes de Melun et de la Mée-sur-Seine, dans l'élaboration du dossier de candidature à la labellisation « Cité Educative » pour le quartier Plateau de Corbeil/Plein Ciel. Aux actions déployées dans le domaine de l'Education, viennent s'ajouter les actions de « médiation culturelle » à destination d'un public adolescent portées par des associations comme Ida Y Vuelta, la Compagnie Emoi, le panorama, ainsi que l'ouverture du dispositif microfolie-musée numérique.</p> <p>La CAMVS a poursuivi ses actions de prévention et d'éducation à la santé en lien avec les associations et services municipaux, tant à destination des habitants que du public scolaire (rencontre de la santé). L'année 2019 a permis de structurer le conseil local de santé mentale en lien avec le Pôle hospitalier Sud francilien et de réactualiser le contrat local de santé 2^{nde} génération.</p> <p>La CAMVS a inscrit dans le cadre de son appel à projet des orientations fortes sur le lien social et la participation citoyenne en favorisant les actions de promotion des habitants dans le cadre du dispositif Fonds de Participation des Habitants et de bien vivre ensemble.</p> <p>2019 est également l'année de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville et de la signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques avec l'Etat qui proroge le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020 :</p> <p>Pour 2020, sont prévus la poursuite du déploiement du plan persévérance scolaire dans le cadre de ITI à travers l'extension du PRE aux 16/18 ans, l'accueil des collégiens et lycéens exclus temporairement (Alternative Suspension), la nouvelle édition des rencontres santé, la dictée de l'agglomération (le 13 mai 2020) ainsi que les projets en lien avec les habitants (FPH), tout ceci conformément aux axes de travail fixés dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques. La mise en œuvre des Cités Educatives notamment au travers de la coordination des acteurs et l'accompagnement dans le cadre d'une recherche action. Des moyens seront alloués à l'animation et coordination du CLS seconde génération avec des actions sur le public jeune notamment</p>
--	--

Réduire les inégalités sociales et favoriser l'emploi et l'insertion

Une politique pour favoriser l'insertion et l'emploi

Chiffres clés

12 opérateurs soutenus par la CAMVS ; 22 actions
125 000 € alloués pour 4 chantiers d'insertion
437 364 € de subventions de fonctionnement à MEI MVS

Mission Locale : Au 30 septembre 2019, 737 jeunes ont été accueillis pour la 1^{ère} fois, 1810 jeunes accompagnés dont 663 issus des QPV, 101 entrées dans le dispositif Garantie Jeunes, 259 jeunes sont en situation d'emploi durable, 35 contrats d'apprentissage, 69 formations qualifiantes

PLIE : 250 participants (dont 66 nouveaux), 109 issus des QPV, 4 CDI, 9 CDD d'au moins 6 mois, 1 CDDI, 4 formations qualifiantes

93 000 € à l'E2C qui au 1^{er} juillet a accompagné 48 stagiaires issus de la CAMVS – 12 issus des QPV- 7 sorties en formations qualifiante ou diplômante, 2 CDI, 2 CDD de 6 mois, 1 CDD de 6 mois et +.

L'atelier (CAQ) : au 31 juillet, 154 personnes (143 porteurs et 11 chefs d'entreprise) accompagnées (62 femmes et 92 hommes).
42 entreprises créées
47% issus des QPV
51% ont moins de 35 ans

Budget 2020

Autres dépenses de fonctionnement :
300 000 € subvention à allouer
90 000 € subvention de fonctionnement à l'E2C
376 864 € subvention de fonctionnement à MEI MVS
230 635 € animation et gestion de l'Atelier (3 sites).

Recettes : 159 655 € pour l'Atelier (subv CGET, ITI et loyers recette).

Le contexte

En 2019, la CAMVS a soutenu de nombreuses actions liées à l'insertion professionnelle et à l'emploi des publics. A titre d'exemple, des actions comme les chantiers d'insertion portés par ADSEA/PIJE, ODE, AIPI et Travail Entraide ont été aidées et 63 demandeurs d'emploi du territoire ont été salariés sur l'un de ces chantiers et ont bénéficié d'un accompagnement. 2 nouveaux chantiers ont été soutenus, un chantier sur la restauration collective porté par ADSEA PIJE et un chantier agence de communication solidaire porté par Travail Entraide.

La CAMVS a également renouvelé son soutien à des opérateurs qui proposent des actions d'accompagnement vers et dans l'emploi comme l'ensemblier Travail Entraide/XL emploi, Fidamuris, l'association H2B, la sacoche pour l'emploi, l'UFOLEP. A ce soutien alloué à des actions spécifiques vient s'ajouter l'intervention de la CAMVS au titre de sa compétence liée à la participation au fonctionnement d'organismes de formation et d'insertion professionnelle. C'est dans ce cadre que des associations comme MEIMVS (Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine), l'E2C (Ecole de la deuxième chance) perçoivent des subventions.

Une nouvelle action pour un montant de 18 000 € portée par l'association Cap Jeunesse a été proposée à une vingtaine de jeunes. Il s'agit de stages de formation permettant de travailler sur les prérequis nécessaires à l'obtention d'un emploi et/ou d'une formation.

La Communauté d'agglomération a également déployé des moyens financiers importants pour soutenir la création d'activité et le développement économique dans les quartiers à travers le déploiement de l'Atelier (Centre d'affaires dans les quartiers). L'Atelier est bien identifié par les partenaires de la création et permet de travailler en complémentarité avec les chambres consulaires, Afile77, ADIE, Initiatives Melun val de seine, le H Center. L'accompagnement sur mesure qui est proposé par BTMI Conseil, avec une grande flexibilité et souplesse permet à des porteurs de projets qui se seraient découragés dans un accompagnement plus classique d'aller au bout de la démarche. Les activités hébergées ou accompagnées sont très diverses, cela va des services à la personne, à la restauration. L'occupation des bureaux sur les deux sites est croissante puisque sur le site de Melun 100% des bureaux sont occupés et sur Dammarie-les-Lys 67%.

Les objectifs pour l'année 2020

Pour 2020, les priorités porteront sur la pérennité de l'Atelier (Centre d'affaires dans les quartiers) avec le renouvellement du marché pour deux ans avec BTMI Conseils et l'ouverture d'une antenne à le Mée-sur-Seine.

Comme en 2019, le soutien de la CAMVS à MEI MVS se poursuit en pérennisant l'activité Mission Locale (en conformité avec les annonces du Plan Pauvreté 2020 : extension du dispositif garantie jeunes et moyens humains des Missions Locales seront renforcés pour aller chercher les décrocheurs ainsi que le développement du partenariat).

L'accent sera également mis sur le soutien d'actions qui favoriseront le développement de l'offre de formation (notamment sur la maîtrise de la langue française) et le développement de l'apprentissage (lien entre un métier près de chez moi, les stages de 3^{ème}).

La Direction de la Politique de la Ville répondra à l'appel à projet CGET afin de bénéficier de co-financement pour le projet de l'Atelier.

Une politique culturelle au service des habitants**Culture****Chiffres clés**

2 concerts de l'orchestre Melun Val de Seine : 48 musiciens : 401 entrées.

2 concert des Amplifiés : 8 groupes programmés : 264 entrées.

10 séances de cinéma en plein air à : Melun, Boissettes, Rubelles, Pringy, Vaux-le-Pénil, Dammarie-lès-Lys, Le Mée sur seine, Livry sur Seine et Seine-Port : près de 2 200 entrées.

12 concerts, 64 conférences, 4 séances « Peace & Love », 4 groupes de lycéens programmés au concert inter-lycées, 8 bus mobilisés pour aller voir 5 spectacles sur le territoire communautaire. L'ensemble de ces actions a rassemblé près de 3 200 lycéens.

11 993 billets édités sur le territoire du 1^{er} janvier au 31 août.

22 000 plaquettes de saison
29 500 préprogrammes.

Budget 2020

Masse salariale prévisionnelle : 312 500€

Autres dépenses de fonctionnement : 100 281 €

Fonds de concours : 635 336 €

Recettes de Fonctionnement 20 300 €

Le contexte

En 2019 (Demi-saison, Janvier /Août), la Communauté a organisé 2 concerts de musique classique, 2 concert de musiques actuelles, 10 séances de cinéma en plein air.

Les évolutions 2019

Le dispositif d'actions culturelles et artistiques dans les lycées, initié depuis 15 ans a été officialisé par la signature, sous l'égide de l'inspection académique, d'une convention culturelle avec tous les lycées publics (6). Au total, près de 3 200 lycéens ont bénéficié de ces actions.

La Communauté a poursuivi son soutien à certains équipements culturels communaux (médiathèque, ludothèque) et a renoué avec celui en faveur des conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre au titre des charges de centralité, portant ainsi l'enveloppe globale de fonds de concours à 635 336€.

Par ailleurs, la volonté d'accroître la fréquentation des équipements culturels de diffusion artistique a conduit à ouvrir la billetterie en réseau plus précocement, dès le 1^{er} juillet, dans les communes et sur le web. Cette innovation a permis d'anticiper de deux mois la mise en vente. Au cours de cette période 14% de billets ont été vendus par rapport au volume de vente de la saison précédente. Ce qui représente plus de 2 000 billets et 39.5% des abonnements.

Les objectifs pour l'année 2020

Les actions culturelles dans les lycées. La jeunesse reste un axe majeur de la politique culturelle de la Communauté au travers notamment des actions destinées aux lycéens dans les établissements du territoire de la Communauté avec pour objectif d'intégrer dans le dispositif le lycée St Aspais à Melun permettant ainsi de couvrir tous les lycées su territoire.

Les musiques actuelles. Les évènements en faveur de la promotion de la jeune scène locale seront reconduits dans les mêmes proportions.

Les manifestations culturelles au profit des communes. Les trois concerts de la saison de l'Orchestre Melun Val de Seine et les séances de cinéma en plein air (plafonnées à 10) seront reconduits.

La Communauté poursuivra, par ailleurs, son concours financier en faveur d'équipements culturels communaux à rayonnement intercommunal : La médiathèque de Melun, la ludothèque de Vaux-le-Pénil, et les conservatoires et écoles de musique de danse et de théâtre de : Melun, Le Mée sur Seine, Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Saint Fargeau-Ponthierry et Boissise-le-Roi.

La promotion de l'offre culturelle sera poursuivie avec l'édition de la plaquette de saison unique, le préprogramme, le portail culturel « Culturetvous », les réseaux sociaux et la billetterie informatisée en réseau.

Une politique sportive communautaire structurante et complémentaire de l'action des communes

Sports

<p>Chiffres clés</p> <p>Contrat d'objectifs escrime : 241 000 € répartis entre l'élite, les interventions scolaires et l'événementiel international</p> <p>8 équipes de niveau national</p> <p>10 athlètes sur listes ministérielles de haut niveau (hors escrime, hors équipes de niveau national)</p> <p>150 000 passages à la patinoire</p> <p>685 stages Sport Passion</p> <p>4 piscines soutenues par les fonds de concours pour charges de centralité</p> <p>Budget 2020</p> <p>Masse salariale prévisionnelle : 125 045 €</p> <p>Autres dépenses de fonctionnement : 1 328 883 €</p> <p>Dépenses d'investissement : 800 000€ - fonds de concours pour la réhabilitation des salles multisports.</p>	<p>Le contexte</p> <p>Les crédits ouverts 2019 d'un montant de 1 349 586 € seront pleinement exécutés à la fin de l'année, à l'exception des crédits inscrits pour le lancement du Projet Sciences 2024, dont le commencement devrait être différé en 2020, dans l'attente de l'avis définitif et de l'engagement de la Fédération Française d'Escrime.</p> <p>Ce budget aura permis la mise en œuvre des différents axes de la politique sportive communautaire en faveur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'animation sportive, avec l'organisation, du 8 juillet au 30 août, du dispositif d'initiation sportive « Sport Passion » pour les 6/17 ans, ayant affiché quasi complets (93 % de « remplissage », 685 stages vendus), - Du mouvement sportif, incarné par le contrat d'objectif du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine renouvelé jusqu'en 2021 et augmentant le nombre d'interventions scolaires pour répondre à l'extension du périmètre communautaire (de 56 à 80 classes/an), ainsi que par le soutien aux 8 équipes de niveau nationale et aux 10 athlètes individuels de haut niveau recensés sur le territoire. - Des équipements, avec l'exécution du contrat de délégation de service public de la patinoire (plus de 150 000 passages/an), ainsi que le versement des fonds de concours pour charges de centralité au profit des piscines de Melun, Dammarie-les-Lys, Le Mée/Seine et Saint-Fargeau-Ponthierry. <p>S'agissant des investissements, après l'inscription de 3 millions d'euros pour la mise en œuvre des fonds de concours au profit de la réhabilitation des 27 salles multisports éligibles et recensées dans les communes, 2019 aura vu l'attribution d'une grande partie de cette enveloppe (2 271 444,64€ – 19 projets financés – 10 communes concernées). Les crédits de paiement liés à la réalisation de ce dispositif se sont élevés à près de 350 000 € en 2019, puisque l'essentiel des travaux s'achèveront en 2020 et 2021.</p> <p>Les objectifs pour l'année 2020</p> <p>2020 consistera à reconduire, à budget constant, les actions et les dispositifs sportifs pour la dernière année du mandat, en intégrant comme chaque année les effets contractuels de l'indexation annuelle de la subvention liée à la DSP de la patinoire.</p> <p>« Sciences 2024 », programme pluriannuel de recherche scientifique en lien avec le Cercle d'Escrime MVS dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris en 2024, devrait entrer dans sa phase de mise en œuvre, par le financement, moyennant 50 000 € par an, d'un ou plusieurs projets de recherche en lien avec les explorations débutées en 2019.</p> <p>En termes d'investissements, les décaissements des fonds de concours pour la réhabilitation des salles multisports s'accéléreront et nécessiteront une enveloppe globale de 800 000 euros.</p>
--	---

Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire

La poursuite du déploiement du FTTH

Chiffres clés

69 983 logements concernés par le déploiement FTTH sur les 20 communes de la CAMVS, dont **75%** sont commercialisables (**52 178** prises FTTH).

En zone d'initiative publique (déploiements assurés par l'opérateur Sem@fibre77 délégataire de Seine-et-Marne Numérique), **10 040** logements concernés par le déploiement FTTH sur les 6 communes, dont **86%** sont commercialisables (**8 655** prises FTTH).

En zone d'intervention privée (déploiements assurés par l'opérateur Orange), **59 943** logements concernés par le déploiement FTTH sur les 14 communes, dont **73%** sont commercialisables (**43 523** prises FTTH).

Budget 2020

Cotisation Seine-et-Marne Numérique : 76 000 €

Le contexte

Pour les 6 communes ayant intégré l'Agglomération en 2016 et 2017, non situées en zone AMII, le déploiement de la fibre optique FttH a été confié à Seine-et-Marne Numérique (délégataire Sem@fibre77). Pour les 14 autres communes en zone AMII, Orange déploie la fibre optique FttH jusqu'en 2020.

Etat en 2019 en zone d'initiative publique

- Pour les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Villiers-en-Bière et Maincy, 8 655 prises sont commercialisables.
- Pour les communes de Limoges-Fourches et Lissy, les déploiements FttH sont prévus en 2022 et la commercialisation 2023.

Nom de la commune	Programmation de début de déploiement	Programmation de début de commercialisation (milieu d'année)	Nombre de prises au total sur la commune	Nombre de prises raccordables à date	% de prises raccordables / nbre prises tot ^{al}
Limoges-Fourches	2022	2023	215	0	0%
Lissy	2022	2023	90	0	0%
Maincy	2019	2020	855	0	0%
	2018	2019	19	19	100%
Pringy	2017	2018	1 707	1707	100%
Saint-Fargeau-Ponthierry	2017	2018	6 965	6808	98%
Villiers-en-Bière	2017 (87)	2018 (87 Bourg)	87	87	100%
	2020 (102)	2021 (102 Zone commerciale)	102	34	33%

Etat en 2019 en zone d'intervention privée

Il ne reste plus que 3 communes sur les 14 où Orange n'ait pas commencé les déploiements FttH qui seront réalisés en 2020 : Boissise-la-Bertrand, Livry-sur-Seine et Seine-Port.

Nom de la commune	Programmation de début de déploiement	Programmation de début de commercialisation (milieu d'année)	Nombre de prises au total sur la commune	Nombre de prises raccordables à date	% de prises raccordables / nbre prises tot ^{al}
Boissettes	2016	2017	241	217	90%
Boissise-la-Bertrand	2018	2019	597	0	0%
Boissise-le-Roi	2015	2018	1 665	1136	68%
Dammarié-les-Lys	2013	2014	11 086	8230	74%
La Rochette	2015	2017	2 140	1293	60%
Livry-sur-Seine	2018	2019	1 158	0	0%
Melun	2013	2013	24 823	16323	66%
Montreuil-sur-le-Jard	2014	2015	327	251	77%
Rubelles	2014	2015	1 295	1198	93%
Saint-Germain-Laxis	2013	2013	350	342	98%
Seine-Port	2018	2019	970	0	0%
Vaux-le-Penil	2013	2013	5 468	5326	97%
Voisenon	2014	2015	497	489	98%
Le Mée sur Seine	2013	2013	9 326	8718	93%
Sous total déploiement privé (ORANGE)			59 943	43 523	73%

Les objectifs pour l'année 2020

Seine-et-Marne Numérique doit débiter les déploiements FttH sur les communes de Maincy bourg en 2020, la ZAC de Villiers-en-Bière en 2020 également, et les communes de Lissy et Limoges-Fourches en 2022.

Orange poursuit les travaux de déploiement de la fibre optique et doit les terminer en 2020 sur l'ensemble des communes, dont les 3 dernières en cours d'études : Boissise-la-Bertrand, Livry-sur-Seine et Seine-Port.